

SÉNAT

DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15.
TELEX 201176 F DIRJO PARIS



TÉLÉPHONES :
STANDARD : (1) 40-58-75-00
ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1991-1992

COMPTE RENDU INTÉGRAL

8^e SÉANCE

Séance du jeudi 16 avril 1992

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. ALAIN POHER

1. **Procès-verbal** (p. 663).
2. **Politique générale du Gouvernement.** - Discussion de questions orales avec débat jointes (p. 663).
MM. Ernest Cartigny, Claude Estier, Robert Vizet.

PRÉSIDENTE DE M. JEAN CHAMANT

MM. Jacques Habert, Roger Romani, Daniel Hoeffel, Jean-Claude Gaudin, Pierre Bérégovoy, Premier ministre.

MM. Claude Estier, Robert Vizet, Roger Romani.

Clôture du débat.

3. **Dépôt du rapport annuel du Conseil supérieur de l'audiovisuel** (p. 678).
4. **Transmission d'un projet de loi** (p. 679).
5. **Ordre du jour** (p. 679).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTICE DE M. ALAIN POHER

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

PROCÈS-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

2

POLITIQUE GÉNÉRALE DU GOUVERNEMENT

Discussion de questions orales avec débat

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion des questions orales avec débat, jointes, suivantes :

I. - M. Ernest Cartigny demande à M. le Premier ministre quels sont les moyens et méthodes qu'il compte utiliser pour mener à bien la politique dont il a exposé les grandes lignes au Parlement la semaine dernière.

Il lui demande notamment comment il compte faire coïncider une politique de rigueur avec les objectifs sociaux qu'il s'est fixés en particulier pour diminuer sensiblement le taux de chômage de longue durée. (N° 10.)

II. - M. Claude Estier interroge M. le Premier ministre sur ses intentions en matière de lutte contre le chômage, en particulier en ce qui concerne le développement du travail à temps partiel et la réinsertion des chômeurs de longue durée.

Il lui demande également de préciser sa politique dans le domaine de l'environnement et de l'aménagement du territoire (N° 8.)

III. - M. Robert Vizet demande à M. le Premier ministre quel est son sentiment sur la nécessaire consultation directe des Français par voie de référendum à propos de la ratification du traité de Maastricht, et comment, dans le cadre de cette construction européenne, le Gouvernement compte sortir d'une politique d'austérité qui accentue le chômage, affaiblit la production industrielle nationale, met en cause notre agriculture. (N° 9.)

IV. - M. Jacques Habert fait remarquer à M. le Premier ministre que, dans sa déclaration générale du 8 avril, les trois domaines d'activité qui lui paraissent essentiels pour « une France qui marche » - en l'occurrence, l'agriculture, l'industrie et le commerce - n'ont fait l'objet que de très brèves mentions.

Par ailleurs, à part les accords de Maastricht, qui suscitent d'ailleurs des contestations dont le Gouvernement semble minimiser l'importance, aucun problème de politique extérieure n'a été évoqué.

Autre lacune : les Français de l'étranger, dont on sait le rôle qu'ils jouent dans l'expansion économique et culturelle de la France, n'ont à aucun moment été mentionnés.

Enfin, dans l'exposé de la lutte contre le chômage et dans les six « chantiers » définis comme prioritaires, plusieurs points appellent une clarification de la part du Gouvernement, notamment l'éducation, les retraites, la délocalisation, l'intégration. (N° 11.)

V. - M. Roger Romani demande à M. le Premier ministre de bien vouloir donner au Sénat des éclaircissements sur certains sujets qu'il a développés au cours de sa déclaration de politique générale du 8 avril 1992.

Il lui demande en particulier de bien vouloir préciser quelles mesures nouvelles et concrètes il entend prendre pour créer des emplois stables et qualifiés alors qu'il n'a prévu aucune modification substantielle de la politique économique et sociale conduite depuis 1988.

Face à la crise du pouvoir et à l'appel au renouveau lancé par les Français lors des dernières consultations électorales, quels moyens compte-t-il mettre en œuvre pour réussir en onze mois ce qui n'a pu ou su être réalisé en onze ans, notamment dans les domaines de la justice, de la sécurité, de l'égalité des chances, de la protection sociale, de l'environnement et de l'aménagement du territoire, de l'éducation, de la famille, de la communication, de la politique étrangère et de la défense ?

Dans ce dernier domaine en particulier, il lui demande, enfin, si la décision annoncée de suspendre les essais nucléaires dans le Pacifique en 1992 ne risque pas de faire prendre à la France un retard irréversible dans la modernisation nécessaire de notre force de dissuasion alors que l'armement nucléaire et les risques de prolifération demeurent une menace persistante. (N° 6.)

VI. - M. Daniel Hoeffel demande à M. le Premier ministre de bien vouloir préciser au Sénat certains des thèmes évoqués dans sa déclaration de politique générale.

Il lui demande notamment de bien vouloir exposer à la Haute Assemblée les mesures qui auraient constitué un véritable plan de lutte contre le chômage, les raisons pour lesquelles les essais nucléaires ont été suspendus, les grandes orientations de la politique extérieure et de sécurité qu'il entend suivre, et les dispositions, initiatives ou mesures qu'il entend prendre - et dans quels délais - en matière de politique européenne. (N° 4.)

VII. - M. Jean-Claude Gaudin demande à M. le Premier ministre de bien vouloir indiquer au Sénat les actions qu'il entend mettre en œuvre durant les onze mois qui nous séparent du prochain renouvellement de l'Assemblée nationale afin de pallier les incohérences de la politique initiée depuis onze années par M. Mitterrand. (N° 7.)

Je rappelle qu'il a été décidé que :

- le nombre de questions serait limité à une par groupe et qu'aucun orateur autre que les auteurs de questions ne pourrait être inscrit dans le débat ;

- chaque auteur de question disposerait d'un temps de parole de dix minutes pour développer sa question et de cinq minutes pour, éventuellement, répondre au Premier ministre ;

- l'ordre d'appel des questions serait déterminé en fonction du tirage au sort auquel il a été procédé au début de la session.

La parole est à M. Cartigny, auteur de la question n° 10.

M. Ernest Cartigny. Vous ne trouverez, je l'espère, dans mon propos, monsieur le Premier ministre, aucun parti pris. Votre tâche est redoutable. Les événements qui nous attendent sont considérables. Pour gouverner, monsieur le Premier ministre, il faut du temps et de la volonté. Faute de disposer du premier, vous devrez redoubler d'efforts.

Dans cette période de transition politique et faute d'alternative, sans doute êtes-vous, monsieur le Premier ministre, le favori de la Bourse, le préféré des chefs d'entreprise, la chance des gestionnaires de portefeuilles. Vous devez cette réputation à de bons esprits. Mais ont-ils compris qu'il n'était pas si évident, en matière économique, que le qualificatif de « Pinay de gauche » fût un compliment, ni de « Pinay » tout court d'ailleurs ?

Qu'à cela ne tienne : vous disposez d'un bon capital de confiance, non sans raison. Vous avez, en effet, monsieur le Premier ministre, consolidé le franc. Depuis 1987 n'a eu lieu aucun réaménagement monétaire qui eût compromis la valeur de notre monnaie au sein d'un système monétaire européen dont, en d'autres temps, vous aviez songé à la faire sortir.

La « désinflation compétitive », pour utiliser une expression que vous avez popularisée, nous a permis de renoncer à de bien mauvaises habitudes : l'inflation à jet continu, la spirale des prix élevés, de la productivité faible, des salaires qui dérapent, les dévaluations en chaîne.

Il est vrai, monsieur le Premier ministre, que la rigueur vous a été dictée par notre engagement européen et que la discipline vous a été inspirée par celle de nos amis d'outre-Rhin. Cet engagement européen, le groupe du R.D.E. le pense, va dans le sens des intérêts du pays et nous conduit naturellement à envisager avec faveur la ratification des accords de Maastricht.

Bref, vous voilà donc aujourd'hui au seuil d'un combat politique difficile, d'autant que le pouvoir ne semble pas avoir tiré les leçons du rejet, à la fois des appareils politiques dans leur ensemble et d'une politique qui a montré ses limites. Le message des électeurs est clair : ils rejettent la politique socialiste d'autant plus nettement que sa contrepartie sociale - espérée ou promise - est restée un rêve.

Mais comment tenir des promesses sociales à haute dose sans semer l'effroi sur les marchés financiers, ni démoraliser l'industrie et le commerce ?

Les solutions que vous évoquez, monsieur le Premier ministre, nous sont connues : salaires réduits, partage du travail, réforme du marché du travail. Vous avez, à ce sujet, annoncé, la semaine dernière, devant le Parlement, des mesures destinées à encourager le travail à temps partiel. Vous vous êtes même engagé à réactiver avant un an 900 000 chômeurs de longue durée. Quel formidable défi ! Mais permettez-moi de vous poser une question : comment donc allez-vous tenir ce pari alors que les gouvernements précédents, dont vous étiez le ministre des finances, ont échoué ?

D'autant que la balance des paiements reste déficitaire, que le budget a sérieusement dérapé l'an dernier et que, nonobstant, le Gouvernement précédent a déjà largement anticipé une reprise fort hypothétique : 12 milliards de francs pour les P.M.E., 12 milliards de francs à la lutte contre le chômage, 40 milliards de francs pour les 6 millions d'agents de l'Etat, en activité ou en retraite. Le plan Quilès de soutien au secteur du bâtiment et des travaux publics, adopté une semaine avant les élections régionales et cantonales, bien que non chiffré, coûtera, lui aussi, cher au budget de 1993.

Comment allez-vous prendre en compte ces données, monsieur le Premier ministre, d'autant que cet effort important n'a pas permis d'amortir le choc d'une défaite électorale, je dois le dire, sans précédent ? En faire plus sur les plans budgétaire et financier suffirait-il à inverser la poussée des urnes ? Rien n'est moins sûr. En revanche, l'une des premières victimes serait la politique de rigueur que vous menez, dont le secret, aujourd'hui, est simple : faire mieux que son voisin.

Une politique dont les premiers résultats sont déjà là : un commerce extérieur qui reprend le chemin de l'équilibre sans béquilles protectionnistes, une économie qui résiste aux soubresauts politiques, une épargne étrangère qui vient se placer à Paris sans états d'âme. Ainsi, sans être en tête du peloton européen, ne sommes-nous pas définitivement lâchés ?

La question est à l'ordre du jour : allez-vous laisser filer le déficit budgétaire ? Allez-vous consacrer au social les ressources à venir de privatisations partielles ? Je ne vois, dans votre déclaration de politique générale, que des réponses à court terme dans le contexte politique d'aujourd'hui. Onze mois pour faire du social, n'est-ce pas, monsieur le Premier ministre, un objectif qui vise plus les électeurs que les vrais problèmes ?

Ce ne sont pourtant pas les grands chantiers qui font défaut.

La France consacre, en pourcentage de son revenu national, la plus forte somme de tous les pays développés à l'éducation et à la formation. Elle est aussi de ceux dans lesquels le chômage des jeunes et l'échec scolaire et universitaire sont les plus élevés. A moins d'assister à l'implosion de la forteresse qu'est l'éducation nationale, on voit mal ce qui pourrait inverser une situation catastrophique. Mais, monsieur le Premier ministre, peut-être avez-vous une réponse à cela ?

Puis-je vous faire, dans cet ordre d'idée, une observation et une suggestion ? La France connaît aujourd'hui un vide consternant dans le domaine de la formation. Elle est la lanterne rouge de l'Europe en matière de télé-enseignement. Le besoin est évident et les financements existent ou peuvent être sollicités auprès des entreprises et des collectivités territoriales.

Il existe aujourd'hui un espace hertzien disponible : celui de la Cinq. Pourquoi, monsieur le Premier ministre, ne pas affecter ce « créneau » à des opérations de formation télévisuelle ?

L'imbroglio de la décentralisation qui transfère les dépenses mais pas les ressources correspondantes a abouti à une accumulation de responsabilités enchevêtrées, qui est la cause de l'inertie dont nous souffrons. L'aménagement du territoire a disparu des grandes priorités de l'Etat. A quoi devons-nous nous attendre lorsque l'on met en cause les infrastructures de transport, l'industrie, l'énergie, donc l'emploi, dans les régions où des accords de circonstance ont été conclus avec les Verts ?

Enfin, monsieur le Premier ministre, notre société politique est malade. Quelles qu'en soient les raisons, bonnes ou mauvaises, qui la motivent, que penser d'une pratique aussi peu conforme à la tradition démocratique et aux idéaux de liberté, telle que celle qui consiste à obliger un élu à dévoiler le secret de son vote ? Il s'agit pourtant là d'un spectacle que les élections des présidents de certains conseils régionaux ont révélé et que les moyens de la presse moderne ont amplifié.

Que penser de la séparation des pouvoirs dans la République quand le Gouvernement met en cause une décision de justice ? Je veux parler de l'affaire Touvier (*Exclamations sur les travées socialistes et communistes.*)

M. Roland Courteau. Vous ne devriez pas aborder ce sujet.

M. Charles Lederman. Pas cela !

M. Ernest Cartigny. Je le dis d'autant plus librement que je m'honore d'avoir participé à la Résistance les armes à la main.

Monsieur le Premier ministre, vous ne pourrez réinventer la gauche en onzè mois. Vous pourrez peut-être donner, à coups de perfusion, l'illusion d'une politique sociale.

Est-ce bien ce que l'opinion publique, dans ses profondeurs, attend du Gouvernement de la République ? Le communisme est mort. Le socialisme est moribond.

M. Claude Estier. Mais non !

M. Ernest Cartigny. Le temps n'est-il pas venu de dépasser, une fois pour toutes, les vieux clivages politiques droite-gauche,...

Mme Hélène Luc. Et vous, que faites-vous ?

M. Ernest Cartigny. ... au profit d'un reclassement dont les principaux critères seraient le sens du service et l'efficacité de la gestion du pays, dans le souci du bien public ?

Vous le savez, monsieur le Premier ministre, le groupe que je préside s'honore d'une diversité d'opinions et d'une grande tolérance dans sa pratique politique, depuis un siècle. C'est dire que nous avons eu, nous, du temps.

Nous n'aurons pas le temps de porter sur votre action un jugement à terme. Mais nous nous tiendrons aux faits, dans un climat politique apaisé et serein, je le souhaite. Si vous ne réussissiez que cela, ce serait, déjà, un relatif progrès. Votre décision, annoncée la semaine dernière, de ne pas modifier les règles du scrutin avant les prochaines législatives va, à ce sujet, dans le bon sens. Monsieur le Premier ministre, qu'en est-il du Sénat ?

J'ai parlé de progrès. Il ne sera, cependant, que relatif. En effet, le choix décisif, celui qu'il importe de faire au plus vite, tout indique que vous n'êtes pas en mesure de l'effectuer. C'est le choix définitif entre l'étatisme et le libéralisme, le choix entre une société cloisonnée, soumise à une fiscalité lourde, et une société ouverte, soumise aux lois d'un marché régulé et contrainte d'être fiscalement compétitive pour être socialement efficace.

Ni socialiste ni libérale, telle est, depuis quatre ans, la politique conduite par les gouvernements successifs. A la fois sociale et monétariste, telle est celle que vous semblez nous proposer. Y croyez-vous vraiment, monsieur le Premier ministre ? (*Applaudissements sur les travées du R.D.E., du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. Estier, auteur de la question n° 8. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. Claude Estier. Monsieur le Premier ministre, je voudrais d'abord vous remercier d'être venu, peu de temps après la constitution de votre Gouvernement, répondre personnellement aux questions des différents groupes du Sénat.

Nous avons entendu, la semaine dernière, la déclaration dans laquelle vous avez présenté votre programme d'action et le calendrier de cette action pour les prochains mois. Je vous dirai d'emblée - mais cela ne sera une surprise pour personne - que le groupe socialiste approuve totalement les objectifs que vous vous êtes fixé et qu'il déploiera toute son énergie pour vous soutenir dans votre tâche.

Monsieur le Premier ministre, nous avons apprécié que vous ayez bâti votre déclaration gouvernementale en vous efforçant de répondre aux préoccupations exprimées par les Français lors des récentes élections régionales et cantonales.

On a parlé, à ce propos, d'un message exprimé par les électrices et les électeurs. Les choses ne me paraissent pas si simples. Certes, les élections des 22 et 29 mars, bien que ne concernant que des instances locales, ont traduit une profonde insatisfaction à l'égard du pouvoir, d'où l'échec du parti socialiste, qu'aucun d'entre nous n'a cherché ni à dissimuler, ni à minimiser. Mais au-delà de cette motivation négative, il est difficile d'imaginer que les votes émis dans des directions tout à fait contradictoires voulaient exprimer les mêmes aspirations.

Il s'agissait donc pour vous, nommé Premier ministre au lendemain de ces élections, de dégager de ce message complexe les principaux terrains sur lesquels se rejoignent les inquiétudes de la majorité de nos concitoyens.

En plus de la poursuite de la construction européenne, qui, avec la ratification du traité de Maastricht, va nous occuper largement pendant cette session - à cet égard, je dirai seulement que, pour nous, c'est bien le Parlement qui doit jouer pleinement son rôle dans cette affaire - vous avez défini, monsieur le Premier ministre, trois axes principaux d'action qui nous semblent en effet essentiels : la lutte contre le chômage, la lutte contre l'insécurité, en particulier dans les villes et dans les banlieues, la lutte contre la corruption, dont vous entendez vider l'abcès.

C'est sur le premier point que je voudrais concentrer l'essentiel de mes questions. « Chômage, tout d'abord, chômage avant tout », avez-vous dit, monsieur le Premier ministre, en soulignant que l'endiguer puis le réduire constituaient à vos yeux « la nouvelle frontière sociale ». Telle est bien, en effet, pour nous aussi, la tâche la plus urgente.

La lutte pour l'emploi était aussi la priorité du Gouvernement de Mme Edith Cresson, qui y a consacré beaucoup d'énergie et d'initiatives ; ces dernières doivent naturellement être poursuivies. Je pense, en particulier, aux mesures en faveur de la création d'emplois familiaux, qui ont déjà donné des résultats positifs, ou celles qui concernent l'exo-jeunes, dont vous avez annoncé la reconduction au-delà du 31 mai prochain.

Mais, monsieur le Premier ministre, vous avez exprimé deux volontés nouvelles, qui ont retenu l'attention en même temps qu'elles suscitaient des interrogations.

La première de ces volontés est de développer le partage du travail, en particulier par l'encouragement au temps partiel fondé, notamment, sur des abattements de cotisations sociales à la charge des employeurs. Il y a là, sans aucun doute, des gisements d'emplois ; mais vous savez mieux que personne, monsieur le Premier ministre, que le temps partiel pose des problèmes délicats qui ont déjà été soulevés par les

organisations syndicales : ces dernières en craignent les effets pervers, en particulier pour les femmes, et mettent en garde contre le danger d'aboutir ainsi à des emplois artificiels.

Vous devez prochainement rencontrer l'ensemble des partenaires sociaux. Nul doute que vous discuterez de cette question avec eux ; mais nous vous serions reconnaissants de nous en dire dès aujourd'hui un peu plus, si vous le pouvez, sur la façon dont vous concevez l'approche de cette question.

L'autre volonté nouvelle que vous avez exprimée est celle de vous attaquer résolument au chômage de longue durée. C'est, en effet, le problème le plus préoccupant dans la mesure où 900 000 personnes - c'est le chiffre que vous avez retenu - se trouvent de ce fait exclues de la vie active même si 100 000 au moins de ces chômeurs de longue durée ont déjà été pris en charge par l'A.N.P.E. en janvier et en février derniers, il serait miraculeux que la totalité des personnes concernées puissent retrouver un emploi d'ici à la fin du mois d'octobre. C'est pourquoi vous avez justement insisté sur le fait que, dans ce délai, il leur serait proposé soit un emploi, soit une formation adéquate, soit une activité d'intérêt général.

Permettez-moi, monsieur le Premier ministre, d'insister sur l'effort encore considérable, malgré tout ce qui a été fait, qui doit être accompli dans le domaine de la formation.

Nous voyons bien, aujourd'hui, que la formation aboutit à des emplois effectifs lorsqu'elle est directement ciblée sur les besoins des entreprises ; ce sont souvent des organismes privés qui s'en chargent.

L'Etat doit, dans ce domaine, aller plus loin qu'il ne l'a fait jusqu'ici. Cela suppose non seulement une volonté - je ne doute pas que vous l'ayez - mais aussi des moyens financiers qui puissent être investis rapidement dans des processus de formation efficaces. Il y a là l'une des clés de l'inversion de la courbe du chômage. Pouvez-vous, là encore, monsieur le Premier ministre, nous préciser vos intentions ?

J'ai insisté sur les problèmes de l'emploi, car - nous le savons, vous et nous - ils priment tous les autres ; le chômage, même s'il n'est pas seulement un mal français, est, dans notre société, l'un des principaux facteurs d'inégalité et d'insécurité. Si une reprise de la croissance, que l'on peut espérer prochaine, faciliterait certes votre action, vous avez cependant vous-même souligné qu'elle ne suffirait pas : il faut, selon vos propres termes, une croissance plus riche en emplois. Il faut s'y préparer activement. Nous avons peu de temps pour cela.

Monsieur le Premier ministre, j'aurais aimé vous interroger aussi sur d'autres points que vous avez évoqués dans votre déclaration sous le titre générique « les chemins de l'avenir ». La question de l'environnement et, d'une façon plus large, celle de l'aménagement du territoire ne sont pas les moindres.

Le groupe socialiste, qui compte de nombreux élus ruraux, attache une grande importance à ce que ne soit pas accentué le déséquilibre entre, d'une part, les grandes régions urbaines et les petites villes et, d'autre part, les zones rurales qui les entourent. Nous sommes inquiets, par exemple, chaque fois que nous voyons La Poste fermer un bureau dans une petite commune ou la S.N.C.F. cesser d'exploiter telle ou telle ligne secondaire. Le cadre de vie que vous voulez justement protéger, c'est aussi le maintien du service public à proximité des citoyens.

Ces problèmes, ajoutés à ceux qui touchent aux équilibres écologiques, pourraient être traités au cours des Assises du monde rural, initialement envisagées pour le printemps 1992 et dont l'opportunité nous paraît tout à fait évidente.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Très bien !

M. Claude Estier. Il va de soi, monsieur le Premier ministre, que nous serons attentifs à vos réponses comme à celles que vous voudrez bien faire aux questions des représentants des autres groupes de cette assemblée.

Monsieur le Premier ministre, vous connaissant depuis longtemps, sachant tout ce que vous avez fait pour que l'économie française soit aujourd'hui en bonne santé et en bonne position en vue d'affronter les défis qui attendent notre pays, en particulier dans le cadre de l'union européenne à laquelle nous sommes attachés, nous sommes naturellement portés à vous accorder notre confiance. Nous avons, ensemble, peu de temps pour réussir. L'enjeu n'en est que plus motivant. Pour

ce combat pacifique, mais décisif pour la France, l'ensemble des sénateurs socialistes sont à vos côtés. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. Emmanuel Hamel. Vous n'avez même pas évoqué d'un mot l'agriculture et la famille ! (*Protestations sur les travées socialistes.*)

M. Michel Charasse, ministre du budget. Nous avons noté que M. Hamel était là ! (*Sourires.*)

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Il a bien parlé de l'aménagement du territoire !

M. le président. La parole est à M. Vizet, auteur de la question n° 9.

M. Robert Vizet. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs les ministres, mes chers collègues, dimanche dernier, le Président de la République a donné le feu vert à la ratification du traité de Maastricht.

Négligeant les soucis quotidiens des Français, il a évoqué avec emphase le destin de l'Europe, destin qui entraînerait irrémédiablement et nécessairement l'acceptation par les Français de ces accords.

M. François Mitterrand, d'emblée, a affirmé la nécessité d'informer les Français sur le contenu même du traité. Force est de reconnaître que l'entretien avec les médias n'aura pas fait progresser les Français dans leur connaissance des enjeux de Maastricht.

Pourquoi M. François Mitterrand n'a-t-il pas répondu à la demande des parlementaires communistes de soumettre aux assemblées les dispositions du futur traité avant même sa signature, le 7 février dernier ?

Informers les Français, leur rendre le pouvoir de décision sur une question qui engage l'avenir de la nation, tel est le sens des initiatives décidées par le parti communiste français.

Le texte du traité fixe clairement ses objectifs : « Les Etats membres et la Communauté agissent dans le respect du principe d'une économie de marché ouverte où la concurrence est libre. »

Le cadre est défini : c'est le carcan de l'ultralibéralisme qui sera imposé par les accords de Maastricht.

Ce qui doit être dit au peuple français, clairement et sans détour, c'est qu'à l'avenir une entité supranationale, coupée de tout contrôle démocratique et populaire, décidera de l'action économique et financière et, par là même, des actions sociales, scientifiques et culturelles menées dans tel ou tel pays.

Je ne prendrai qu'un seul exemple : l'article 104 C du traité institue le contrôle par la Commission européenne et le Conseil européen à la majorité qualifiée - cela peut donc se faire contre l'avis d'un ou plusieurs Etats - du niveau des déficits budgétaires et du rapport entre la dette publique et le produit intérieur brut. Ces instances pourront mettre en demeure un pays de se soumettre aux exigences des autres Etats.

Les principes énoncés par le traité Maastricht sont sans nuances : il s'agit d'établir durablement - les auteurs du texte souhaiteraient plutôt que ce soit éternellement - une politique monétariste privilégiant la lutte contre l'inflation par l'austérité salariale à la lutte contre le chômage, au profit des financiers de tout poil.

Cette politique, monsieur le Premier ministre, les Français la connaissent bien, car c'est la vôtre depuis de nombreuses années.

M. Delors, président de la Commission européenne, reconnaissait récemment que 9 à 10 p. 100 de la population active des pays de la Communauté sont au chômage. Quel aveu d'échec !

La première conséquence de l'Europe de Maastricht, c'est le chômage. Oui, il faut le dire aux Français : l'Europe de Maastricht, c'est l'Europe du chômage, c'est l'Europe de la finance plutôt que l'Europe du développement industriel !

Les 22 et 29 mars derniers, les Français ont exprimé un profond rejet d'une telle politique d'austérité menée dans notre pays depuis des années. La question du chômage était, de loin, la principale préoccupation des électeurs.

Or, monsieur le Premier ministre, la politique de Maastricht va dans un sens diamétralement opposé à cette volonté populaire.

Dans ce contexte européen, il n'y a rien d'étonnant à constater la parfaite continuité de votre politique avec celle de vos prédécesseurs.

Votre discours de politique générale ne comportait que promesses et vieilles recettes, dont les Français sont lassés. Les onze mois que vous vous êtes donnés pour réussir ne se démarqueront pas des années passées : augmentation du chômage déguisé ou non par la précarisation du travail ou par la multiplication des mesures d'accompagnement social ; baisse du pouvoir d'achat avec un nouveau développement du travail à temps partiel ; en un mot, approfondissement de la crise économique et sociale qui secoue notre pays depuis une vingtaine d'années et l'affaiblit.

En 1991, 300 000 personnes supplémentaires ont rejoint l'A.N.P.E. Aujourd'hui, 920 000 personnes n'ont pas retrouvé d'emploi depuis deux ans. Des centaines de milliers de jeunes sont exclus du monde du travail avant même d'y avoir pénétré.

Le temps me manque pour dénoncer la politique agricole commune dont les dramatiques conséquences sont l'affaiblissement de notre agriculture et la désertification de nos campagnes.

M. Louis Minetti. Très bien !

M. Robert Vizet. Les agriculteurs de l'Europe tout entière ont déjà fait l'expérience de votre Europe. C'est cette expérience désastreuse qui les amène à s'élever contre l'arbitraire de Bruxelles, comme ils l'ont fait lors de leur dernière grande manifestation à Strasbourg.

Le 8 avril dernier, monsieur le Premier ministre, vous n'avez pas évoqué, dans votre discours, le chiffre des trois millions de chômeurs. Si vous avez tenté de minimiser le phénomène, c'est bien parce que vous n'aviez aucune mesure novatrice à proposer au peuple français.

Le carcan de l'Europe de l'argent, celui que le traité de Maastricht veulent consolider, établir définitivement, ne vous offre pas d'alternative.

Vos solutions ? Ce sont celles d'une précarité accentuée, le règne des petits boulots, T.U.C., S.I.V.P. et autres emplois de proximité.

L'objectif du plein emploi, seul moyen de permettre à l'homme de se réaliser, est abandonné au profit de celui du partage du chômage.

Vous n'avez fait qu'une concession à l'idée que le chemin d'une lutte efficace contre le chômage passe par la relance de la production industrielle, seule source d'emplois nouveaux.

Vous anticipez, en effet, la baisse des taux majorés de la T.V.A. Hélas ! les conséquences de cette mesure sur l'emploi seront nulles ou presque, et vous le savez comme moi, monsieur le Premier ministre.

Un seul chiffre : selon les constructeurs automobiles, sur 2 031 000 véhicules vendus en France en 1991, l'anticipation de la baisse de la T.V.A. devrait se traduire par une progression de 30 000 ventes supplémentaires. Mais, sur ces 30 000 voitures, combien seront importées de l'étranger, monsieur le Premier ministre ?

Toute idée de relance de la production industrielle, de création d'emplois nouveaux, a été gommée de votre discours. Bien au contraire, la politique que vous préconisez, c'est celle de la fermeture de l'usine de Renault-Billancourt et, dans le même temps, de l'acceptation de l'accord C.E.E.-Japon, si dangereux pour l'avenir de l'industrie automobile européenne.

En 1991, la production industrielle a reculé de 1 p. 100 dans notre pays. Ce n'est pas étonnant lorsque l'on sait que sept ordinateurs sur dix, sept chaînes hifi et appareils vidéo sur dix, une machine-outil ou agricole sur deux sont importés, alors que 40 p. 100 des automobiles immatriculées en France sont de marque étrangère.

La première des urgences pour lutter contre le chômage, monsieur le Premier ministre, c'est bien de donner un coup de fouet à cette production industrielle.

Mme Héliène Luc. Très bien !

M. Robert Vizet. Pourquoi le Gouvernement reste-t-il sourd au verdict des urnes ? Pourquoi M. Mitterrand n'a-t-il pas évoqué les préoccupations des Français ?

La clef de la réponse à cette double interrogation se trouve dans la construction de l'Europe.

L'Europe de Maastricht se construit contre les Français. Et c'est pour cette raison fondamentale qu'elle se construit sans eux.

L'exemple du projet d'union économique et monétaire européenne confirme ce constat. Ce sera, selon le traité, une banque centrale, coupée de tout contrôle démocratique, qui gèrera cette monnaie.

La suppression des monnaies et des politiques monétaires nationales souveraines aboutira à faire dicter les politiques nationales par des centres de décision extérieurs. Cette banque centrale pourra ainsi surveiller, réglementer si nécessaire, les politiques nationales.

Cette domination est inacceptable, car elle signifie non seulement la continuation mais l'aggravation de la politique d'austérité que subissent et subiront les Français.

M. Charles Lederman. Très bien !

M. Robert Vizet. Elle est également inacceptable car elle constitue une formidable atteinte au principe de la souveraineté nationale.

Avec la mise en place de l'union économique et monétaire - ce n'est qu'un élément d'atteinte à la souveraineté nationale parmi de nombreux autres - nous assisterons à la mise sur la touche des peuples, dans le cadre de la construction de l'Europe des marchands et des financiers.

Les atteintes à la souveraineté nationale sont également le fait des projets de politiques étrangères et de défense communes.

Des heures seraient nécessaires à détailler les aspects néfastes du traité à l'égard des peuples européens.

Mais, s'il est une chose certaine, monsieur le Premier ministre - et je souhaite connaître votre opinion sur ce point - c'est qu'il n'est pas pensable que le peuple français ne puisse, contrairement à la tradition, s'exprimer directement sur une question aussi fondamentale pour son avenir, l'avenir de la France. *(Très bien ! sur les travées communistes.)*

Renoncer au principe de la souveraineté nationale - c'est bien cela qu'exigent le traité de Maastricht et, derrière lui, les puissances d'argent européennes - revient à effacer deux siècles d'histoire de la France.

Cela revient à gommer l'article 3 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, qui affirme : « Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément. »

Souveraineté nationale et souveraineté populaire sont étroitement liées.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Vizet.

M. Robert Vizet. Je conclus, monsieur le président.

C'est donc légitimement au peuple de décider, oui ou non, de la ratification du traité de Maastricht.

Je demande donc à M. le Premier ministre de la France quelle attitude il compte adopter face à notre proposition de consultation des Françaises et des Français par voie de référendum sur la ratification du traité de Maastricht, proposition dont nous n'avons ni ne souhaitons avoir l'exclusivité. En effet, seule la voie du référendum correspond à l'élémentaire exigence de démocratie.

C'est donc au peuple de décider de son avenir, de l'avenir du pays. *(Applaudissements sur les travées communistes.)*

(M. Jean Chamant remplace M. Alain Poher au fauteuil de la présidence.)

PRÉSIDENTE DE M. JEAN CHAMANT vice-président

M. le président. La parole est à M. Habert, auteur de la question n° 11.

M. Jacques Habert. Monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs les ministres, mes chers collègues, les événements marchent vite à notre époque ! Huit jours après la déclaration lue à cette tribune par le nouveau ministre d'Etat, M. Jack Lang, certaines des priorités indiquées par vous, monsieur le Premier ministre, apparaissent déjà considérablement infléchies.

Ainsi, pour ce qui concerne l'Europe et le traité de Maastricht, nous connaissons aujourd'hui la décision du Conseil constitutionnel, nous avons entendu les propos télévisés de

M. le Président de la République dimanche dernier, nous savons que le Parlement sera réuni en Congrès pour une révision préalable de la Constitution, et que le chef de l'Etat n'a pas exclu la possibilité de recourir, le cas échéant, à la procédure du référendum.

Telles sont les grandes nouvelles de ces derniers jours, dont nous aurons à parler.

Mais le débat d'aujourd'hui porte sur la politique générale du Gouvernement, telle qu'elle a été définie dans la déclaration du 8 avril. J'y reviens donc.

Ce qui m'a frappé, tout d'abord, dans ce texte, c'est le peu d'attention apporté à trois domaines d'activités pourtant essentiels pour la prospérité du pays : l'agriculture, l'industrie, le commerce.

Ce n'est qu'à l'avant-dernière page de votre propos, parmi les questions dont vous n'avez pas parlé, avez-vous dit, « parce que le temps nous manque », que vous vous exprimez donc d'une simple phrase : « Je pense à l'agriculture, qui est l'un de nos atouts économiques et humains. »

M. Michel Dreyfus-Schmidt. C'est essentiel !

M. Jacques Habert. Vous poursuivez : il ne faut « ni renoncement ni immobilisme, et fermeté dans les négociations internationales ». Très bien ! Nous approuvons totalement ; mais, tout de même, c'est un peu bref !

Plusieurs des sénateurs non-inscrits, au nom desquels je m'exprime - mais je suis sûr que cette opinion est très largement partagée dans tout l'hémicycle - m'ont prié de vous répéter, monsieur le Premier ministre, qu'une priorité absolue doit être donnée au sort de notre agriculture. Son avenir conditionne l'avenir même du pays !

Le Gouvernement français ne doit pas se laisser dicter sa politique par la Commission de Bruxelles ! Le projet de réforme de la politique agricole commune est inacceptable en l'état, le découpage arbitraire des zones de production ne prend pas suffisamment en compte les spécificités locales.

Si notre collègue M. Delga n'assistait pas à cette séance, c'est qu'il se trouve à cette heure même à la grande manifestation qui se déroule à Albi, où des milliers d'artisans, commerçants, industriels, professions libérales et élus se sont joints aux agricultures venus d'Aquitaine, du Massif central et du Midi méditerranéen pour défendre l'identité des terres du Sud-Ouest et demander que le monde rural français demeure le facteur d'équilibre de notre société tout entière.

Il s'agit - vous l'avez fort bien dit, monsieur le Premier ministre - de « faire l'Europe sans défaire la France ».

Cette excellente idée nous guidera lors des discussions pour la ratification du traité de Maastricht. Il faudra peser le pour et le contre d'une façon sérieuse et non pas seulement opposer, avec trop de simplisme, d'un côté « ceux qui sacrifient l'avenir au nom d'un nationalisme frileux » et de l'autre « ceux qui le préparent au nom d'un patriotisme audacieux ».

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Très bien !

M. Jacques Habert. Formule frappante, certes, mais qu'il faudra certainement nuancer !

L'industrie était l'un des dossiers de prédilection du précédent gouvernement. Force est de constater son absence dans le discours de politique générale de mercredi dernier. Si certaines mesures, notamment la suppression anticipée du taux majoré de T.V.A. à 22 p. 100, profitent directement aux entreprises, vous n'avez cependant émis aucune opinion sur des projets sur lesquels vous serez amené à vous prononcer prochainement.

M. Pierre Bérégovoy, Premier ministre. On ne peut pas tout dire !

M. Jacques Habert. Que va-t-il advenir, par exemple, du rapprochement Thomson-CEA ou de la recapitalisation de Bull, indispensable à l'accroissement de la compétitivité de notre fleuron informatique ?

Que vont devenir les privatisations entamées sous le précédent gouvernement ? Si elles sont poursuivies, il faudra veiller à ce qu'elles ne servent pas seulement à combler le déficit budgétaire, mais à ce qu'elles soient choisies dans le sens d'une relance rendue possible par le désengagement de l'Etat dans le secteur économique.

Dans les réformes entreprises pour rendre nos structures économiques plus performantes, vous mentionnez « la modernisation portuaire ». Nous pourrions juger sur ce point de la

volonté du Gouvernement, notamment pour ce qui concerne ses rapports avec les syndicats partisans de l'organisation ancienne.

En effet, dans une autre partie de votre déclaration, vous proclamez « Oui, je souhaite un syndicalisme fort et responsable ».

Nous sommes aujourd'hui même à Paris, dont les transports en commun sont bloqués, victimes d'un syndicalisme fort. (*M. Lederman rit.*) Nous avons eu, voilà vingt ans, un autre exemple mémorable, lorsque nous avons dû constater que le paquebot *France* n'arrivait pas à couvrir ses frais,...

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Il n'y était pour rien !

M. Jacques Habert. ... alors qu'il fait aujourd'hui, avec des millions de dollars de bénéficiaires, les beaux jours de la Norvège dans le port de Miami !

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Ce n'est pas notre faute !

M. Jacques Habert. Vous aurez à montrer, dans votre réforme du statut des dockers, si le syndicalisme français, qui est certainement fort, sait aussi parfois se montrer responsable.

M. Charles Lederman. Il y a longtemps qu'il l'a montré !

M. Jacques Habert. Ce n'est pas entièrement notre avis, mon cher collègue !

Puisque mon propos vient de m'amener en Floride, le sénateur des Français de l'étranger que je suis se doit de mentionner un oubli dans la déclaration du Gouvernement : aucune mention n'y est faite des Français établis hors de France. On sait pourtant à quel point ces derniers jouent un rôle essentiel dans l'expansion économique de notre pays et son rayonnement culturel dans le monde ! (*Très bien ! et applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

Parmi les questions qui les préoccupent se trouvent les coûts très élevés de l'enseignement français à l'étranger ou les prix dissuasifs des cotisations volontaires de sécurité sociale.

Pour pallier ces deux inconvénients, tous les gouvernements nous assurent que l'on manque de fonds. Sur ce point, monsieur le Premier ministre, je rejoins l'une des recommandations que vous avez faites à vos ministres : « Avant de dépenser plus, demandez-vous si vous ne pouvez dépenser mieux. »

M. Roger Chinaud. Vœux pieux !

M. Jacques Habert. On peut vraiment se poser cette question pour ce qui concerne la politique culturelle de la France à l'étranger. Des millions dépensés, par exemple, pour offrir, à l'occasion de notre fête nationale du 14 Juillet, dans le parc central de New York, un concert monstre - *world music* - dont les vedettes étaient le Guinéen Mori Kanté, l'Algérien Cheb Khaled et le groupe gitan des Gypsy Kings - aucun ne chantant en français, ni d'ailleurs en anglais - ou, de ces millions nous aurions pu faire l'économie. (*Murmures et protestations sur les travées socialistes.*)

Vous le contestez ? C'est votre opinion ! Mais je sais que certains, parmi vous, m'approuvent.

Si nous voulions dépenser ces millions, nous aurions pu les attribuer, par exemple, à l'octroi de bourses scolaires aux enfants français qui ont le plus grand mal à fréquenter nos écoles et lycées...

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Vous élevez le débat !

M. Jacques Habert. ... en raison du coût élevé de la scolarité à l'étranger. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

Mais je ne veux pas allonger mon propos, pour ne pas dépasser les dix minutes qui me sont imparties.

Je peux cependant indiquer, autre exemple, que circule actuellement dans la mer des Caraïbes un navire, le *Cargo 92*... (*M. le ministre du budget marque sa surprise.*)

Vous semblez étonné, monsieur le ministre, peut-être ne le connaissez-vous pas ? Il s'agit d'un bateau envoyé par la France pour célébrer le cinquième centenaire de la découverte de l'Amérique. Il devait s'appeler *Ville de Nantes*, mais il a été rebaptisé *Cargo 92*. Y sont embarqués des artistes et une troupe de théâtre, subventionnés par le ministère de la culture, je vous rassure tout de suite, et un groupe de rock, la *Mano Negra*, du même genre que ceux que je viens de citer.

Il faut d'ailleurs noter que les populations indiennes d'Amérique ne souhaitent pas du tout commémorer ce cinquième centenaire, qui a marqué pour eux le début d'un génocide et d'une oppression dont ils souffrent encore ! Malgré cela, le *Cargo 92* a été envoyé là-bas, et je vous dirai lors d'une prochaine occasion comme il a été accueilli.

J'espère, en tout cas, sans trop y croire, que cette entreprise, appelée « Croisière des allumés », ne brûlera pas trop de nos précieux crédits. Mais nous en reparlerons !

M. Claude Estier. Vous élevez le débat !

M. Jacques Habert. Ces considérations financières me conduisent à l'énorme problème, infiniment plus sérieux, posé par la sécurité sociale, notamment en ce qui concerne le régime des retraites.

Vous nous avez dit, monsieur le Premier ministre : « Il n'y aura pas de remise en cause des retraites. » Tant mieux ! Mais comment allez-vous répondre aux questions qui se posent ?

Aujourd'hui, les bénéficiaires du régime général de retraite représentent 50 p. 100 des cotisants. En 2010, soit dans moins de vingt ans, ils en représenteront plus de 75 p. 100.

Aujourd'hui, les différents régimes versent 541 milliards de francs de prestations ; en 2010, ils devront verser 1 129 milliards de francs.

Aujourd'hui, le solde à financer pour les prestations est d'environ 13 milliards de francs ; en 2010, le solde à financer dépassera les 200 milliards de francs.

Ne pensez-vous pas, monsieur le Premier ministre, que des mesures doivent être prévues, expliquées et prises dès maintenant ?

En 1991, un Livre blanc sur les retraites avait été publié, recommandant, notamment, des incitations économiques aux produits d'épargne longue, la clarification des comptes des régimes spéciaux, un plan social devant accompagner la réforme du régime des retraites, une projection économique à vingt ans pour connaître les équilibres futurs des régimes spéciaux. Qu'allez-vous faire des propositions de l'un de vos prédécesseurs, monsieur le Premier ministre ?

Dans la préface de ce livre, M. Michel Rocard écrivait : « Fidèle au rendez-vous pris, j'engage avec vous le débat sur l'avenir des retraites. » Comptez-vous poursuivre dans les mêmes termes sa réflexion, quelque peu mise à la trappe par le précédent gouvernement, et pensez-vous, comme il était recommandé, y associer l'ensemble des parlementaires ?

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Habert.

M. Jacques Habert. Avant de terminer, je veux dire quelques mots de la lutte contre le chômage, présentée comme une priorité dans la déclaration du Gouvernement. Cette priorité est d'autant plus judicieuse que l'on risque de dépasser bientôt la barre des trois millions de chômeurs et que le nombre des demandeurs d'emploi est, en réalité, déjà bien supérieur à ce chiffre, si l'on y inclut - ce que les statistiques officielles ne font pas - toutes les personnes bénéficiant de contrats de stages au titre du traitement social du chômage.

Enfin, j'évoquerai un dernier point, très préoccupant, sous forme de question : allez-vous, monsieur le Premier ministre, continuer la politique de délocalisation entamée sous le précédent gouvernement ? (*Oui ! sur les travées socialistes.*)

Environ 30 000 emplois publics doivent faire l'objet d'un transfert dans différentes villes de province. Il est certainement bon d'insuffler des forces nouvelles aux régions françaises, mais encore aurait-il fallu que ces décisions fissent l'objet d'une réelle réflexion et d'une concertation, ce qui aurait sans nul doute permis d'éviter la levée de boucliers qui s'est produite.

M. le président. Mon cher collègue, je vous supplie de conclure.

M. Jacques Habert. Je vais donc conclure. (*Exclamations sur les travées socialistes.*) Vous êtes contents, mes chers collègues, n'est-ce pas ? (*Exclamations sur les mêmes travées.*)

M. le président. Je vous en prie, ne vous laissez pas interrompre, monsieur Habert. Revenez à votre texte ! (*Sourires sur les travées socialistes et communistes.*)

M. Charles Lederman. Il le sait par cœur !

M. Jacques Habert. Votre déclaration, monsieur le Premier ministre, a été publiée dans la *Lettre de Matignon*, sous le titre : « Une France qui marche. » On ne peut pas dire que ce soit vraiment le cas aujourd'hui !

Mais nous espérons, grâce aux améliorations et surtout aux changements que nous attendons, que ce sera le cas dans l'avenir. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

M. le président. La parole est à M. Romani, auteur de la question n° 6. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R.*)

M. Roger Romani. « Un gouvernement d'action, expérimenté, rajeuni et solidaire » : tels sont les mots, monsieur le Premier ministre, que vous avez utilisés pour qualifier votre gouvernement,...

M. Roland Courteau. C'est exact ! Merci de le souligner !

M. Roger Romani. ... mais aussi pour le distinguer du précédent, que vous jugiez sans doute - et vous avez raison - inactif, inexpérimenté, vieilli et discordant. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

Pour opérer cette mutation et ce renouveau, quelques décisions auraient donc suffi : le départ du gouvernement de M. Lionel Jospin, de Mme Edith Cresson, de MM. Philippe Marchand, Jean Poperen, Henri Nallet, Brice Lalonde et Jean-Pierre Soisson, tous frappés d'où ne sait quelle limite d'âge mais gouvernants novices !

M. Jacques Sourdille. C'est un jeu de massacre !

M. Roger Romani. Pour le reste, monsieur le Premier ministre, le noyau dur reste stable.

Certes, vous ne pouviez faire autrement : un gouvernement rechapé. (*Sourires sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*) Voilà quelle était votre seule issue après la débâcle électorale. Un gouvernement de fideles, avec une ouverture qui n'est même plus un fenestron : M. Jean-Marie Rausch, éphémère président de région, aujourd'hui « caduc » de Lorraine. (*Applaudissements sur les mêmes travées.*)

M. Claude Estier. Elle est bonne, celle-là !

M. Roger Romani. Un gouvernement rechapé et un moteur poussif, voilà comment vous répondez à l'attente des Françaises et des Français.

J'ai relu votre discours, monsieur le Premier ministre, et qu'y ai-je trouvé ? Le « catalogue de la redite » (*Sourires*), mais sans que les prix soient indiqués !

M. Claude Estier. Le vôtre, c'est l'*Almanach Vermot*.

M. Roger Romani. Des offres d'appel, oh ! oui, mais rien sur la consistance des produits, rien d'autre que des emballages chatoyants.

M. Franck Sérusclat. Ça fait très commerçant !

M. Roger Romani. Trois fléaux, nous dites-vous, démoralisent la société française : le chômage, l'insécurité, la corruption. Trois fléaux, mes chers collègues, qui signent onze ans de socialisme.

Ce constat, monsieur le Premier ministre, c'est vrai, est aussi lucide que tardif mais, surtout, il est inquiétant.

Inquiétant, d'abord, parce que vous découvrez aujourd'hui ce dont tout le monde s'est aperçu depuis bien longtemps.

M. Franck Sérusclat. Même vous !

M. Roger Romani. Inquiétant, ensuite, parce que vous ne proposez rien de concret pour résoudre ces maux, rien d'autre que des mots.

M. Jacques Bialski. Et vous !

M. Roger Romani. Le chômage ? Parlons-en ! « Neuf cent mille chômeurs de longue durée se verront proposer avant la fin octobre soit un emploi, soit une formation adéquate, soit une activité d'intérêt général », annoncez-vous.

Qu'est-ce à dire ? Où allez-vous trouver ces neuf cent mille emplois ? Par quel coup de baguette magique allez-vous les créer ?

Serait-ce, je le crains, tout simplement, encore une fois, en sollicitant les collectivités locales, qui n'en peuvent plus de régler l'addition des erreurs socialistes et qui ont le tort, je dirai même la tare, à vos yeux, d'avoir voté pour nous ? (*Exclamations sur les tracées socialistes.*)

M. François Autain. Quand ?

M. Roger Romani. Quant à l'insécurité, votre déclaration est un morceau d'anthologie !

Belle prise de conscience, en effet, après onze ans de gouvernement, que de découvrir que « nos sociétés complexes ne peuvent vivre si les règles du jeu ne sont pas respectées, si l'on peut dégrader les biens et attaquer les personnes » !

Belle prise de conscience aussi que d'affirmer qu'« il faut faire respecter le droit, que la sécurité est l'un des tout premiers droits de l'homme » !

Je ne vous reproche certes pas de l'affirmer ; je vous reproche d'avoir perdu onze ans pour découvrir des vérités si évidentes et de ne rien proposer pour changer la situation.

Affirmer, c'est bien. Agir, c'est mieux.

La corruption, enfin. Soyons sérieux. Vous nous annoncez un projet de loi obligeant à la publication et au contrôle du patrimoine et du revenu des élus. Nous verrons bien !

Vous posez de vrais problèmes, monsieur le Premier ministre, mais vous apportez de fausses solutions...

M. Franck Sérusclat. Quelqu'un l'a déjà dit avant vous !

M. Jacques Bialski. *Bis repetita...* !

M. Roger Romani. ... parce que vous poursuivez une mauvaise politique et parce que vous n'avez ni le temps ni les moyens pour en changer.

Vous n'en avez pas le temps, car onze mois pour effacer onze ans de socialisme, c'est trop court. Trop court pour vos six chantiers, d'autant que s'y ajoute le chantier présidentiel : révision constitutionnelle avant Maastricht, ratification de Maastricht, révision constitutionnelle après Maastricht !

Il m'apparaît, monsieur le Premier ministre, que vous avez choisi la Constitution plutôt que le chômage !

Mais, si vous n'en n'avez pas le temps, vous n'en n'avez pas davantage les moyens. Le Président de la République l'a clairement indiqué : il a changé de Premier ministre à regret ; le changement n'est pas un changement, à ses yeux, c'est une « inflexion » de politique. J'oserai dire, monsieur le Premier ministre, que cette continuité à toutes les apparences d'un acharnement politique, au sens où l'on parle d'acharnement thérapeutique.

Enfin, comment pourriez-vous, Premier ministre, désavouer le ministre des finances que vous étiez ? Comment pourriez-vous cesser d'incarner un régime où l'argent va à l'argent,...

M. Roland Courteau. Incroyable !

M. Roger Romani. ...où la politique de la France se fait à la corbeille (*Exclamations sur les travées socialistes*) et où le chômage s'accroît ?

M. Roland Courteau. C'est invraisemblable !

M. Roger Romani. Vous avez commis une erreur, celle de croire qu'un gouvernement qui s'autoproclame de gauche - « gauche libérale » dirait M. Chevènement - peut se passer d'une politique sociale.

Nous avons, nous aussi, commis une erreur : celle de croire qu'il existait une volonté socialiste alors que le socialisme, ce sont quelques sentiments, beaucoup de ressentiments et, surtout en ce moment, des dissentiments. (*Protestations sur les travées socialistes.*)

M. Roland Courteau. Vous êtes bien placés pour en parler !

M. Jean-Pierre Masseret. Maastricht !

M. Roger Romani. Peu de temps, peu de moyens, pas de changement de politique : comment allez-vous répondre à l'attente des Françaises et des Français, ces Françaises et ces Français qui « ont voulu changer dans beaucoup de domaines », comme l'observait pourtant le Président de la République ?

En effet, vous refusez, monsieur le Premier ministre, la seule solution démocratique qui s'impose : rendre la parole au suffrage universel.

M. André Rouvière. Et le Parlement, alors !

M. Roger Romani. Vous gouvernez ainsi onze mois, mais la France perdra onze mois à attendre que le parti socialiste ait fait son aggiornamento, comme si le problème, pour vous, était de moderniser le parti socialiste plutôt que de moderniser la France.

Votre déclaration, monsieur le Premier ministre, manque de souffle.

M. Roland Courteau. La vôtre aussi !

M. Gérard Delfau. Mais, vous, vous ne manquez pas d'air ! (*Sourires.*)

M. Roger Romani. Alors que l'Europe voit s'ouvrir ce qui n'était hier qu'un rêve ou une vision - la perspective de l'Europe réconciliée de l'Atlantique à l'Oural - alors que s'offre à la France l'occasion historique de rester fidèle à sa vocation en créant la dynamique de la Grande Europe, que proposez-vous, sinon un monument technocratique, sans rien pour compenser, au moment où il s'accroît, le déficit démocratique dont souffrent les institutions européennes ?

M. Marc Lauriol. Très bien !

M. Roger Romani. Décidément, mes chers collègues, je crois que démocratie et socialisme ne font pas bon ménage ! (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste. - Protestations sur les travées socialistes.*)

M. Roland Courteau. C'est une injure !

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Romani.

M. Roger Romani. Autre décision, concrète, il est vrai : la suspension des essais nucléaires. La suspension ou l'arrêt ?

Recherche d'économies ou recherche de suffrages ? En tout cas, décision prise à la légère mais bien lourde dans ses conséquences.

« Gouverner, c'est choisir », déclarait Pierre Mendès France, sous le patronage duquel vous placez votre action.

M. Fernand Tardy. Laissez-le en paix !

M. Roger Romani. Vous, vous avez choisi de gouverner pour peu de temps, avec peu de moyens et pour ne rien changer ! (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

M. Roland Courteau. On verra !

M. le président. La parole est à M. Hoeffel, auteur de la question n° 4. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste.*)

M. Daniel Hoeffel. Monsieur le Premier ministre, nous avons écouté avec une grande attention votre déclaration de politique générale survenant au lendemain d'élections chargées de significations. Dans un contexte politique difficile pour votre gouvernement, ces propos devront être suivis d'effets et de décisions concrètes.

Vous avez annoncé, monsieur le Premier ministre, une série d'actions destinées à relancer l'économie et à lutter contre le chômage. L'emploi reste, en effet, le premier défi qui vous est lancé.

Nous souhaitons que les mesures annoncées soient concrétisées par d'autres dispositions et que l'action conduite en matière économique ne soit pas limitée par un horizon à onze mois. Il faut placer les mesures d'urgence que vous envisagez dans une perspective à long terme.

Le traitement du chômage de longue durée et la résorption du chômage des jeunes ne peuvent en effet s'accommoder de dispositions éphémères et limitées dans le temps. Une vraie politique de soutien à l'économie doit aujourd'hui s'accompagner de réformes en profondeur, qui touchent à l'éducation, par sa décentralisation, à la formation, par le développement de l'apprentissage, aux prélèvements sociaux, par leur diminution, à une baisse des taux d'intérêt, aux privatisations. Il vous faudra beaucoup de courage pour les entreprendre et nous souhaitons que les perspectives électorales ne vous empêchent pas de vous y atteler. Je salue à ce propos les efforts courageux entrepris pour moderniser les ports français...

MM. Jacques Bialski et Roland Courteau. Très bien !

M. Daniel Hoeffel. ... et restaurer leur compétitivité. Leur survie est liée à l'aboutissement rapide de la réforme en cours. (*Très bien ! sur les travées de l'union centriste.*)

L'intérêt de la France n'a pas pour horizon les onze mois qui viennent. Les défis sont devant nous. La compétition internationale ne nous laisse guère de répit.

Outre l'emploi, dont le caractère prioritaire est évident, j'évoquerai maintenant trois problèmes.

Tout d'abord, l'abandon de toute velléité de modifier les lois électorales concernant le Parlement avant les prochaines élections est une sage décision. Nous nous en félicitons, car cette décision témoigne d'une volonté d'apaisement. Dans toutes les grandes démocraties, les lois électorales sont à l'abri des fluctuations conjoncturelles. Il doit en être ainsi en France. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées de l'union centriste, de l'U.R.E.I. et du R.P.R.*)

Nous ne doutons pas que ce souci louable et bienvenu comprenne le mode de scrutin pour l'élection des sénateurs, dont la réforme a été rejetée par le Sénat faute de concertation. Nous sommes prêts à la même réflexion commune sur la loi électorale sénatoriale avec l'ensemble des forces politiques.

Le deuxième problème est posé par l'annonce de l'arrêt des essais nucléaires, qui a pu surprendre.

S'agit-il d'une mesure à usage diplomatique ? Mais alors le refus américain n'en montre-t-il pas déjà les limites ?

S'agit-il d'une mesure à usage interne qui préjuge une réflexion, d'ailleurs confirmée par le Président de la République, sur les nouvelles orientations de notre politique de défense ? Dans ce cas, nous exprimons un vœu, légitime et insistant, à la veille de la discussion de la loi de programmation militaire : que les choix qui s'annoncent et qui sont redoutables par leurs conséquences stratégiques et industrielles,...

M. Emmanuel Hamel. Très bien !

M. Daniel Hoeffel. ...sans compter l'impact considérable sur les villes de garnison frappées de plein fouet par les restructurations,...

M. Jean-Eric Bousch. Très bien !

M. Daniel Hoeffel. ... fassent l'objet d'un débat préalable au Parlement (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste et du R.P.R.*), comme c'est d'ailleurs le cas dans toutes les grandes démocraties. Nous ne saurions nous satisfaire d'une décision du conseil de défense, alors que l'ensemble de notre stratégie doit être adaptée à la nouvelle situation mondiale.

Un débat, un vrai débat sur le fond de la politique de défense de notre pays...

M. Jacques Genton. Très bien !

M. Daniel Hoeffel. ...ne pourrait que conforter les décisions qui seront prises. Faute de l'organiser, nous risquerions d'affaiblir la position de notre pays sur la scène internationale et dans un monde qui reste dangereux, y compris en Europe. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste et du R.P.R.*)

M. Xavier de Villepin. C'est vrai !

M. Daniel Hoeffel. L'avenir de nos forces nucléaires, les choix, souvent douloureux, il est vrai, qu'il faudra savoir faire en matière d'équipements, ainsi que la redéfinition de nos rapports avec nos alliés de l'O.T.A.N. et de l'U.E.O. sont autant de questions fondamentales qui exigent une discussion démocratique. Le Parlement en est le cadre naturel. Il a, dans le domaine de la défense, à assurer une mission essentielle dont nul ne doit le priver.

M. Jacques Genton. Très bien !

M. Daniel Hoeffel. Le troisième problème, enfin, est l'absence dans votre déclaration, monsieur le Premier ministre, de toute allusion à la politique d'aménagement du territoire et à l'avenir de la France rurale, notamment de l'agriculture.

Un sénateur de l'U.R.E.I. Très bien !

M. Daniel Hoeffel. La compétitivité de notre pays passe par un meilleur équilibre entre les régions, par la nécessité d'éviter un excès de concentration des centres de décision publics et privés sur une partie restreinte de l'Hexagone et par une politique d'infrastructures et de voies de communication adaptée à ces objectifs et traduisant une réelle volonté caractérisée par la continuité. Nous espérons ainsi que le schéma autoroutier, par exemple, ne sera pas remis en cause sous l'influence des sirènes électoralistes. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

Ne donnons pas le sentiment que les préoccupations écologiques, qui ne sont pas, nous le savons, qu'une mode passagère, sont incompatibles avec la poursuite du développement économique.

Quelle va être par ailleurs la position du Gouvernement à propos des délocalisations dont la mise en œuvre n'a peut-être pas été judicieuse, mais dont la finalité nous paraît positive ? Une politique volontariste d'aménagement du territoire est indissociable de la politique de décentralisation. Elle en est le complément naturel.

En conclusion, monsieur le Premier ministre, comment ne pas évoquer rapidement ici les enjeux européens, au moment où le Président de la République a choisi le terrain juridique pour susciter un grand débat européen au Parlement ?

Nous estimons que l'importance de ces questions est telle que le devoir du Gouvernement est de tout mettre en œuvre pour l'extraire des considérations partisans et de politique intérieure.

Notre pays est engagé dans la construction européenne. Il en est l'un des piliers diplomatiques et économiques. L'Europe a apporté et conforté la paix. Elle nous a permis une prospérité sans précédent.

L'Europe, seule, a la dimension nécessaire pour définir et mettre en œuvre une politique cohérente de soutien aux pays de l'Est et du Maghreb, qui peut nous éviter dans les années à venir un flot nouveau de réfugiés, de demandeurs d'asile et d'immigrés mettant en péril nos fondements politiques, économiques et culturels, et notre sécurité. L'Europe seule est à la mesure, à la dimension des ambitions légitimes de la France dans le monde.

M. Gérard Delfau. Très bien !

M. Daniel Hoefel. Nombreux sont les pays qui veulent rejoindre l'Europe communautaire. C'est un témoignage en sa faveur qui devrait à lui seul convaincre ceux qui doutent. Nous ne pouvons pas la sacrifier sur l'autel des débats de politique intérieure et des considérations juridiques. *(Très bien ! sur certaines travées socialistes.)*

Il est de votre devoir, monsieur le Premier ministre, de l'en préserver. Pour notre part, nous éviterons de tels pièges. Et que nul n'espère diviser une opposition responsable qui saura faire la part des intérêts de la France et de nos différences. *(Très bien ! et applaudissements sur les travées de l'union centriste et du R.P.R.)*

Le Sénat, quant à lui, saura faire preuve de responsabilité, de maturité et d'une véritable vision de l'avenir.

Vous avez les moyens, monsieur le Premier ministre, d'échapper à toute critique : puisque le Gouvernement va être chargé d'élaborer le projet de révision de la Constitution, qu'il y associe d'ores et déjà l'opposition ! Nous sommes prêts à y participer, comme M. le président du Sénat l'a proposé. Nous économiserions alors du temps, des controverses inutiles et des débats qui pourraient porter atteinte au crédit de notre pays à l'extérieur. En saisissant cette opportunité, nous vous confirmeriez que le seul objectif du Gouvernement est l'intérêt de la France, et cet objectif, nous le partagerions. *(Applaudissements sur les travées de l'union centriste, de l'U.R.E.I., du R.P.R. et du R.D.E. ainsi que sur certaines travées socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. Gaudin, auteur de la question n° 7. *(Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I.)*

M. Jean-Claude Gaudin. La semaine dernière, monsieur le Premier ministre, nous avons entendu, par la voix de M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation et de la culture, votre déclaration de politique générale par laquelle, selon la tradition, vous avez annoncé votre programme d'action.

Aujourd'hui, devant le Sénat, l'opportunité nous est offerte de poursuivre ce dialogue républicain. Nous vous remercions d'avoir ainsi ouvert au Sénat de la République cette possibilité.

A fortiori parce que le tirage au sort de ces débats me fait intervenir en tant que dernier orateur, je vais peut-être faire, mes chers collègues, quelques répétitions. Mais certaines évidences sont tellement fortes qu'il faut bien en prendre le risque.

Aux élections régionales et cantonales, un avertissement sérieux a été adressé par les électeurs à l'attention du pouvoir socialiste.

M. Jacques Bialski. Pas dans les Bouches-du-Rhône !

M. Jean-Claude Gaudin. Plus qu'un avertissement, c'est un blâme !

Ni vous-même ni M. le Président de la République n'avez essayé de le minimiser, et c'est de votre part une preuve de lucidité.

Le changement de Gouvernement, votre nomination en tant que Premier ministre, votre programme d'action tel que vous l'avez annoncé la semaine dernière constituent, si l'on comprend bien, la réponse du pouvoir socialiste au désaveu des électeurs.

En fait de réponse, c'est un peu court, monsieur le Premier ministre. La situation politique, l'état de l'opinion, appelleraient en réalité bien d'autres choses en somme.

Quel renouvellement la nouvelle équipe gouvernementale apporte-t-elle ? Sûrement pas l'élargissement en termes d'ouverture politique, mais plutôt un rétrécissement de ce que la dialectique officielle habille de l'appellation d'« équipe resserrée ». Sûrement pas non plus d'énergies nouvelles, mis à part le « gadget médiatique » qui a été imposé dans votre équipe.

M. Roland Courteau. Il vous a gêné !

M. Jean-Claude Gaudin. Par chance pour vous, ce personnage a perdu en Provence-Alpes-Côte d'Azur la bataille des élections régionales *(Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.)*, faute de quoi même votre place n'aurait pas suffi à satisfaire ses ambitions de pouvoir. *(Rires sur les travées de l'U.R.E.I. et du R.P.R.)*

M. Roland Courteau. C'est une galéjade marseillaise !

M. Jean-Claude Gaudin. Permettez-moi de vous adresser un compliment, monsieur le Premier ministre : vous avez suffisamment fait la preuve de votre carrure d'homme d'Etat, de votre sens du sérieux et du professionnalisme pour que je sois absolument persuadé que ce n'est pas vous qui avez décidé de faire figurer M. Tapie dans votre équipe, pas plus que vous n'avez pu être vous-même à l'origine de ses prises de position irresponsables à propos des chantiers navals de La Ciotat.

Alors, prenez garde, monsieur le Premier ministre, qu'à travers ce choix qui induit le recours à certaines méthodes, ce ne soit vous-même et toute votre équipe qui soient éclaboussés et discrédités. *(Très bien ! et applaudissements sur les travées du R.P.R.)*

M. Fernand Tardy. Et les vôtres !

M. Jean-Claude Gaudin. Le gouvernement de la France est une affaire trop sérieuse et aucun enjeu électoral ne justifie qu'on s'expose au risque de l'aventurisme incontrôlable. *(Très bien ! sur les travées du R.P.R.)*

Quel renouvellement donc ? Aucun qui vaille !

Quel programme d'action pour répondre aux attentes des Français ? Aucun qui soit crédible !

Certes, il y a eu des déclarations de principe au sujet de trois objectifs : la lutte contre le chômage, la lutte contre l'insécurité urbaine et, enfin, la lutte contre la corruption.

Bien sûr, vos objectifs sont les bons, et il n'y a personne qui puisse n'y pas souscrire.

Mais, derrière les bonnes intentions, ce sont à la fois l'imagination, la crédibilité et la capacité d'agir dans la durée qui vous feront défaut.

Or sans ces atouts maîtres que vous n'avez pas entre vos mains, vous allez, pour l'essentiel, devoir vous borner à gérer le ministère de la parole et le ministère des élections.

M. André Rouvière. Jugement partisan !

M. Jean-Claude Gaudin. Vous êtes l'administrateur judiciaire auquel incombe la mission impossible de redresser en onze mois un passif de onze ans. *(Très bien ! et applaudissements sur les travées du R.P.R.)*

Ce passif n'est nullement celui d'une faillite complète ; c'est sûrement celui de l'usure, de l'achèvement d'un cycle politique et du profond besoin de changement politique que ressent l'opinion publique.

Contre ce besoin de changement, vous ne pouvez pas lutter ; pas plus qu'avant mai 1981 la majorité et le Président de la République de l'époque n'avaient pu le faire.

Nous pensons, dans l'opposition, qu'il vaudrait mieux accélérer les échéances démocratiques (*Sourires sur les travées socialistes*), décider des élections législatives anticipées.

M. André Rouvière. Vous êtes bien pressé !

M. Jean-Claude Gaudin. Ce n'est pas une marque d'impatience, c'est un souci d'efficacité... (*Nouveaux sourires sur les mêmes travées*) pour mieux affronter les défis, les difficultés que la France doit et peut surmonter.

M. Jean-Pierre Masseret. Maastricht !

M. Jean-Claude Gaudin. Pendant les onze mois de votre gouvernement, l'opposition fera, elle aussi, son travail !

Notre travail, c'est préparer l'alternance politique, bien sûr. Mais cela, c'est exclusivement notre affaire.

M. André Rouvière. Ne rêvez pas trop !

M. Jean-Claude Gaudin. Notre travail, c'est de considérer avec la plus extrême vigilance vos initiatives, vos décisions, votre communication, afin de dénoncer toute éventuelle déviation qui consisterait à abuser les Français par la « politique spectacle », ce penchant si naturel pour un gouvernement de fin de règne.

Nous veillerons aussi à ce que vos décisions ne tirent pas des traites dangereuses sur l'avenir, notamment dans le domaine budgétaire.

Permettez-moi, au nom de mon groupe, de regretter, monsieur le Premier ministre, que, dans votre déclaration de politique générale, la décentralisation ait été une grande absente de vos propos.

M. Roland Courteau. N'exagérez pas ! Vous l'avez refusée !

M. André Rouvière. C'est invraisemblable !

M. Jean-Claude Gaudin. Vous l'avez peut-être mise en place mais, à partir du moment où les électeurs ne vous confient pas le pouvoir local, vous ne voulez plus la faire avancer. Voilà la réalité ! (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste. - Exclamations sur les travées socialistes.*)

Monsieur le Premier ministre, le groupe des sénateurs de l'union des républicains et des indépendants jugera votre politique sur vos actes, sur vos résultats, bien plus que sur vos intentions, vos déclarations ou votre agitation. (*Rires sur les travées socialistes.*)

S'il s'agit, pour vous et vos ministres, d'actionner les initiatives gouvernementales uniquement pour provoquer des effets d'annonce et des opérations de socialisme publicitaire, vous rencontrerez de notre part l'opposition la plus absolue.

S'il s'agit, pour vous et vos ministres, d'actionner les ressorts des clivages idéologiques et des procès en sorcellerie politique, vous suscitez de notre part et de celle des citoyens, le rejet le plus total.

Un sénateur socialiste. Vous êtes inquiet !

M. Jean-Claude Gaudin. Je ne suis pas inquiet du tout ! Venez venez donc vous présenter dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Vous y serez battu, mais vous rentrerez au Gouvernement ; cela vous fera plaisir ! (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste. - Exclamations sur les travées socialistes.*)

M. Gérard Delfau. Nous sommes au Sénat !

M. Jean-Claude Gaudin. Monsieur le Premier ministre, devant maintenant terminer mon propos, compte tenu du temps qui m'est imparti, je rappellerai simplement que vous n'avez jamais démenti une phrase que l'on vous prête : « Le Front national est une chance historique pour les socialistes et ceux-ci ont tout intérêt à le faire monter car il rend la droite inéligible. »

M. Pierre Bérégovoy, Premier ministre. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Gaudin ?

M. Jean-Claude Gaudin. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Pierre Bérégovoy, Premier ministre. Monsieur Gaudin, j'aurai l'occasion tout à l'heure de m'exprimer sur ce sujet comme sur d'autres, mais je tiens à dire tout de suite que

j'ai, à plusieurs reprises, opposé un démenti à cette affirmation. Malheureusement, quand une information est publiée, le démenti ne l'est généralement pas !

Je vous demande donc de vous reporter à ce que j'ai déclaré à un journal de Provence-Côte d'Azur lors de mon passage dans votre département : j'ai formellement démenti cette phrase.

Je m'expliquerai tout à l'heure sur le fond de cette question. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Gaudin.

M. Jean-Claude Gaudin. Quand vous êtes venu en Provence, monsieur le Premier ministre, je n'ai sans doute pas lu le journal dont la tâche expresse, au lieu d'informer objectivement, était de faire la campagne électorale d'un de mes concurrents que j'ai d'ailleurs battu, mais qui siège maintenant au Gouvernement !

Plusieurs sénateurs socialistes. Et la liberté de la presse !

M. Gérard Delfau. Nous sommes ici au Parlement de la République !

M. Jean-Claude Gaudin. Mais si ma question, monsieur le Premier ministre, vous permet de vous exprimer et d'indiquer clairement les choses, ce sera bien !

En effet, dans un livre, on vous prête cette phrase dont j'ai les références précises : « On a tout intérêt à faire monter le Front national. Plus il est fort, plus il rend la droite libérale inéligible. C'est la chance historique des socialistes. » (*Vives exclamations sur les travées socialistes.*)

M. Roland Courteau. Vous vous êtes alliés au Front national pendant six ans !

M. Jean-Claude Gaudin. Alors, monsieur le Premier ministre, si vous ne l'avez pas dit, en tout cas, beaucoup l'ont pensé et beaucoup se sont réjouis de penser que nous serions, nous, la droite libérale U.D.F.-R.P.R., embourbés par les affaires du Front national. (*Exclamations sur les travées socialistes.*)

Nous ne l'avons pas été ! (*Applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I. - Exclamations sur les travées socialistes.*)

Nous en avons fait la démonstration à l'ensemble du pays : nous n'avons pas eu besoin des voix du Front national.

Ce sont des ministres ou des personnes qui se sont ralliées à vous et qui ont eu besoin pour garder les régions. (*Protestations sur les travées socialistes.*)

M. Roland Courteau. Vous vous êtes pourtant bien alliés avec lui pendant six ans !

M. Jean-Claude Gaudin. Alors, nous vous jugerons très rapidement sur vos intentions et sur vos actes et, derrière nous, l'opinion jugera si votre Gouvernement sera finalement un moindre mal ou s'il scellera l'échec définitif du socialisme et de M. Mitterrand. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I. - Protestations sur les travées socialistes.*)

M. André Rouvière. Ne rêvez pas !

M. Pierre Bérégovoy, Premier ministre. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. Pierre Bérégovoy, Premier ministre. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, lorsque M. le Président de la République m'a fait l'honneur de me désigner comme Premier ministre, avant même d'avoir formé le Gouvernement, je me suis rendu successivement à l'Assemblée nationale et au Sénat, parce que j'estime que le dialogue entre la représentation nationale et le pouvoir exécutif doit être permanent et sincère.

C'est aussi la raison pour laquelle je n'ai pas voulu attendre plus de huit jours pour venir répondre aux questions qui m'ont été posées par les différents groupes du Sénat afin de voir si nous pouvions, dans le respect de nos convictions, nous parler et, si possible, nous comprendre.

En me rendant devant le Sénat, je ne m'attendais pas à recevoir des éloges...

M. Roger Chinaud. Cela arrive !

M. Pierre Bérégovoy, Premier ministre. ...encore que j'aie cru entendre, ici ou là, quelques aspects positifs de l'action que j'ai pu mener.

Je dois d'ailleurs dire qu'à l'exception de M. Gaudin - mais la passion l'a emporté et je lui pardonne - les orateurs qui se sont exprimés ont été parfois un peu excessifs dans leurs critiques, mais avec une dignité que j'ai appréciée.

Mesdames, messieurs les sénateurs, vous me connaissez maintenant depuis longtemps ; j'ai eu maint fois l'occasion de m'exprimer devant vous, et j'ai eu des controverses, en ma qualité de ministre des finances, avec celui-ci ou celui-là. Je vais peut-être regretter, je l'avoue, de ne plus pouvoir continuer ce genre d'exercice ! (*Sourires.*)

M. Roger Chinaud. On vous invitera, monsieur le Premier ministre !

M. Pierre Bérégovoy, Premier ministre. Quelques-uns d'entre vous m'ont reproché de n'avoir pas tout dit. Je ne vous dirai pas tout encore !

Je n'ai pas l'intention de venir avec une encyclopédie parler à l'Assemblée nationale ou au Sénat pour plaire à telle ou telle catégorie d'électeurs !

Je suis Premier ministre non pour plaire, mais pour gouverner !

La confiance du Président de la République m'a honoré et je me souviens, mesdames, messieurs les sénateurs, d'un enseignement que m'a légué Pierre Mendès France : « gouverner, c'est choisir » et affirmer des priorités !

Je ne vous suivrai pas quand vous me reprochez d'avoir oublié les pêcheurs, que je respecte, les chasseurs - il en est au Gouvernement - les amateurs de bel canto ou ceux qui vont à New York écouter tel ou tel orchestre. Non, ce n'est pas ainsi que je conçois mon rôle. Ne vous attendez donc pas à cela !

Enfin, vous avez dit que j'avais onze mois devant moi. Merci ! Je l'avais dit à l'Assemblée nationale.

Onze mois après onze ans, avez-vous dit. Certains d'entre vous ont même précisé : onze mois pour réparer onze ans !

Permettez-moi de corriger : onze mois pour parfaire ! (*Applaudissements sur les travées socialistes. - Sourires sur les travées du R.P.R.*) Je vous donne donc rendez-vous dans onze mois !

Mais, en vous entendant - ne m'en veuillez pas, ce sera le seul point de malice de mon intervention - j'ai fait une découverte : j'ignorais qu'entre 1986 et 1988 le gouvernement de M. Jacques Chirac avait fait du socialisme sans le savoir ! (*Applaudissements et sourires sur les travées socialistes.*) Car, enfin, il y a bien eu une interruption de notre action, interruption dont je ne suis pas certain qu'elle ait été totalement bénéfique ; mais nous pourrions en débattre longuement !

En revanche, il y a eu une constante : un président de la République, fidèle et respectueux de la Constitution, a démontré de façon concrète que cette dernière pouvait fonctionner sans qu'un drame national déchire le pays parce que le Président était d'une tendance et la majorité parlementaire d'une autre ! (*Très bien ! sur les travées socialistes.*)

M. Jean-Claude Gaudin. Il pouvait freiner son action !

M. Pierre Bérégovoy, Premier ministre. Retenez-le, mesdames, messieurs les sénateurs, cela a été utile au pays.

M. Roger Romani. Alors ne la changez pas, cette constitution !

Plusieurs sénateurs socialistes. Laissez-le parler !

M. Pierre Bérégovoy, Premier ministre. Je ne me laisserai pas interrompre, bien que le sujet mériterait réflexion. Je sais ce que certains membres de l'opposition pensent de la durée du mandat présidentiel. Mais ce n'est pas mon sujet.

Le Président de la République a rendu, je crois, un fier service à nos institutions en acceptant ce que tout le monde a appelé : « la cohabitation ».

M. Jacques Larché. Il ne pouvait pas faire autrement !

M. Pierre Bérégovoy, Premier ministre. Mesdames, messieurs les sénateurs, ma deuxième observation sera pour dire que les échéances doivent être respectées.

Je ne vais pas entrer dans une polémique qui serait subalterne. Ce n'est pas la première fois qu'un gouvernement et une majorité relative - celle dont nous disposons à l'Assemblée nationale - se voient confrontés à un échec lors des élections locales ! La liste en est longue.

Dans ma conclusion, je reviendrai sur ce que j'ai appelé à l'Assemblée nationale la « recomposition politique du pays ». Mais, dès maintenant, il serait sage, je crois, de retenir que les échéances doivent être respectées dans une démocratie.

Vous avez ironisé sur le gouvernement précédent. Je voudrais vous dire que j'entends agir dans le sens de mes prédécesseurs, et je n'en oublie aucun : MM. Pierre Mauroy, Laurent Fabius, Michel Rocard et Mme Edith Cresson, dont je tiens à saluer, comme cela a été fait déjà, les initiatives et la détermination.

Je ne négligerai pas non plus les aspects positifs des années 1986 à 1988. Je vous l'ai dit souvent : l'anathème n'est pas dans ma nature et je ne changerai pas, même si des élections se profilent à l'horizon, parce que j'ai la conviction que notre pays est prêt à entendre un langage de vérité, de sincérité et de responsabilité, le nôtre, mais aussi le vôtre, mesdames, messieurs les sénateurs.

M. René Rognault. Très bien !

M. Pierre Bérégovoy, Premier ministre. Monsieur Gaudin, vous vous en êtes pris à la personne d'un des membres du Gouvernement.

M. Roland Courteau. C'est vrai !

M. Pierre Bérégovoy, Premier ministre. Je le déplore. Ce n'est pas ainsi que l'on grandit le débat politique.

M. Roland Courteau. Exactement !

M. André Rouvière. C'est petit !

M. Pierre Bérégovoy, Premier ministre. Monsieur Gaudin, vous avez bombé le torse...

M. Roger Chinaud. Chacun son torse !

M. Pierre Bérégovoy, Premier ministre. C'est dans votre nature, mais vous savez que nos relations, généralement, étaient bonnes.

Vous avez battu M. Tapie, mais alors c'est au deuxième degré ! Car, dans les Bouches-du-Rhône, ce n'est pas exactement ainsi que les choses se sont passées !

M. Jean-Claude Gaudin. 0,3 p. 100 ! (*Exclamations sur les travées socialistes.*)

M. Michel Charasse, ministre du budget. La République a été votée à une voix de majorité !

M. Jean-Claude Gaudin. Je ne suis quand même pas dans l'illégalité !

M. Pierre Bérégovoy, Premier ministre. Monsieur Gaudin, dans mon département, il m'est arrivé - c'était en 1985 - d'être élu avec six voix de majorité - j'ai fait beaucoup mieux cette fois-ci - et un siège a été conquis par l'opposition sur un socialiste avec quatre voix de majorité ! Le premier, dans les Bouches-du-Rhône, ...

M. Marcel Lucotte. En Dordogne !

M. Pierre Bérégovoy, Premier ministre. ... ce n'était donc pas vous ! Alors, je vous en prie ! Puisque vous êtes partisan d'un langage de vérité, dites-le aux uns et aux autres : dans les Bouches-du-Rhône, la liste qui est arrivée en tête, validée par le suffrage universel, est celle de Bernard Tapie, et je m'honore d'avoir un gagnant au Gouvernement de la République ! (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. Jean-Claude Gaudin. Il n'était le premier ni à Marseille ni dans sa circonscription.

M. André Rouvière. Arrêtez ! N'insistez pas, c'est mesquin !

M. Jean-Claude Gaudin. Non ! Ce n'est pas pareil ; sinon je ne serais pas là !

M. Pierre Bérégovoy, Premier ministre. Si vous me le permettez, je commencerai par répondre aux questions qui m'ont été posées et je m'efforcerai de n'en éviter aucune.

J'ai entendu que l'économie allait mal, que j'étais un « monétariste » et que je défendais la Bourse - c'est M. Romani qui m'a fait ce reproche - parce que l'argent doit

aller à l'argent. J'ignorais que M. Romani, que je connais relativement mal, était pour la fermeture de la Bourse de Paris ! Je crois qu'on en sera surpris ici ou là.

A cet égard, permettez-moi de rappeler brièvement la situation de notre économie.

Enfin, mesdames, messieurs les sénateurs - les plus objectifs d'entre vous le reconnaîtront - nous avons gagné la bataille de l'inflation ! Quand je dis « nous », j'entends le Gouvernement, les ministres des finances successifs et, depuis 1981 - retenez bien cela - je n'en écarte aucun !

Le fait que la France enregistre, sur les douze derniers mois, 3,2 p. 100 d'inflation contre 4,8 p. 100 en Allemagne et que nous soyons parmi les meilleurs sur les plans européen et mondial peut-il être considéré comme un échec « patent » - avez-vous dit - de la gestion des socialistes au pouvoir ?

La bataille de l'inflation, nous ne l'avons pas gagnée par souci de je ne sais quel fétichisme monétaire, parce que nous savons - je le sais peut-être mieux que d'autres - que l'inflation rogne les économies des petites gens sans atteindre ceux qui ont beaucoup de biens au soleil ! Lutter contre l'inflation, c'est, en réalité, défendre le pouvoir d'achat.

Lutter contre l'inflation, c'est aussi améliorer la compétitivité de notre économie. Cela nous a permis de redresser notre commerce extérieur, de vendre plus à l'étranger et chez nous ; cela est très important.

Qu'entendez-vous par « monétarisme » ? Moi, je ne sais pas ce que c'est. Je sais seulement que la valeur de la monnaie, cela compte ! Ce n'est pas M. Antoine Pinay, pour qui j'ai beaucoup de respect, qui me l'a appris. Je l'ai dit à l'Assemblée nationale, ce sont mes parents, ma grand-mère et, plus tard, Pierre Mendès France.

Un pays doté d'une monnaie faible est un pays dont la voix se fait moins entendre sur la scène internationale. C'est un pays qui voit son pouvoir d'achat et le pouvoir d'achat des plus modestes dépérir au fur et à mesure que sa monnaie devient plus faible. C'est la raison pour laquelle je me félicite, en effet, de n'avoir jamais dévalué. D'ailleurs, maintenant, plus personne, me semble-t-il, ne pense qu'un gouvernement français, quel qu'il soit, pourra se laisser aller à la facilité de la dévaluation, moyen qui a souvent été utilisé au sein du système capitaliste français pour améliorer la compétitivité.

Enfin, ainsi que je vous l'ai indiqué - je le dis amicalement à M. Vizet - la Bourse existe, oui ! Actuellement, ce sont entre dix millions et douze millions de foyers français qui possèdent quelques actions et quelques parts de SICAV, mais ils ne doivent pas toujours voter pour tel ou tel parti politique représenté ici !

La Bourse, en effet, c'est l'endroit où se rencontrent l'offre et la demande de capitaux. Ce qui compte, à mes yeux, c'est qu'elle soit moralisée. Nous l'avons fait ici ensemble. Mais la Bourse existe, en effet.

Monsieur Vizet, savez-vous - c'est la dernière fois où je suis allé dans une Bourse - que j'ai inauguré la Bourse de Varsovie, qui se trouve dans l'ancien siège du Comité central du parti communiste polonais ? (*Sourires sur les travées socialistes.*)

Mme Hélène Luc. Parlez-nous du pouvoir d'achat des Français, monsieur le Premier ministre !

M. Pierre Bérégovoy, Premier ministre. Les mêmes demandes me sont venues des pays qui composent l'ex-Union soviétique. La Chine communiste - encore communiste - m'avait envoyé, voilà quelques années, un expert pour me demander comment une Bourse pouvait fonctionner dans un pays - en l'occurrence la Chine - qui avait l'intention de libéraliser les échanges !

Reste le problème du chômage, qui est dramatique. J'y reviendrai, mais je voudrais que nous ayons, entre nous, la sagesse de considérer que nous ne sommes pas les seuls au monde ! Le nombre de chômeurs en Allemagne, est aujourd'hui supérieur au nôtre. En Grande-Bretagne, il a doublé en un an. Dans beaucoup d'autres pays du sud de la Communauté européenne, il est plus élevé que le nôtre.

Mme Hélène Luc. Ce n'est pas une consolation pour les trois millions de chômeurs !

M. Pierre Bérégovoy, Premier ministre. Mais ne parlons pas de ce qui se passe dans d'autres pays.

M. Charles Lederman. Qui est responsable alors ?

M. Pierre Bérégovoy, Premier ministre. Il existe comme une sorte d'impuissance de tous les systèmes politiques à concilier la liberté d'échange des marchandises, la concurrence internationale nécessaire à la croissance mondiale, le progrès technologique et technique et le plein-emploi. C'est de cela qu'il va nous falloir parler ! Mme Aubry le ferait mieux que moi ; j'y reviendrai tout à l'heure.

La France a donc vu son économie se redresser de 1982 à 1992 - prenons les dix dernières années - et je sais ce que, à cet égard, nous devons à MM. Pierre Mauroy et Jacques Delors.

M. Emmanuel Hamel. Le triplement de la dette !

M. Pierre Bérégovoy, Premier ministre. C'est parce que la France est en bonne santé économique qu'elle a su peser sur la négociation européenne qui a abouti au traité de Maastricht.

La ratification du traité de Maastricht est bien un grand enjeu, monsieur Hoeffel. C'est pourquoi j'approuve très largement ce que vous avez dit à ce sujet : la France, en effet, ne doit pas aborder d'une manière frileuse ce qui peut être une étape décisive du destin des peuples de l'Europe.

Les convictions du Président de la République sont connues de vous, mesdames, messieurs les sénateurs : il a siégé dans cette assemblée, ainsi qu'à l'Assemblée nationale. Pour ma part, je l'ai aussi connu dirigeant du parti socialiste. Mes amis se souviennent sans doute des discussions que nous avons eues au sein de cette formation politique, discussions qui d'ailleurs se poursuivent. Ses convictions européennes ont toujours été inébranlables.

Pourquoi l'Europe ? Parce que l'Europe s'est imposée à nous au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Oh ! j'étais bien jeune à cette époque, mais je n'ai pas oublié. Effacer les risques de voir renaître les guerres qui avaient ensanglanté notre vieux continent, c'était naturellement l'objectif numéro un : faire en sorte qu'il n'y ait plus sur ce continent, où deux guerres mondiales - avec, de surcroît, la barbarie nazie - avaient fait tant de morts, provoqué tant de misère et de souffrances ; effacer la guerre par la concorde.

Je salue la mémoire de Winston Churchill, celle de Robert Schuman, celle de Jean Monnet, celle de Guy Mollet. Je salue aussi la mémoire du général de Gaulle,...

Plusieurs sénateurs du R.P.R. Ah !

M. Pierre Bérégovoy, Premier ministre. ...qui, en 1959, malgré les réserves exprimées auparavant, avait accepté de mettre en œuvre le traité instituant le Marché commun.

François Mitterrand a coutume de rappeler la première conférence de La Haye, qui s'est tenue en 1948, quand la génération des jeunes hommes et des jeunes femmes qui avaient connu la guerre et qui ne voulaient plus la connaître a lancé un message européen au monde.

Je n'aurais garde d'oublier ces dirigeants de pays voisins dont le président du Sénat a lui-même évoqué le souvenir : le chancelier Adenauer, M. De Gasperi, M. Saragat, que j'ai connu à cette époque.

Oui ! l'Europe est un facteur de paix.

Mais l'Europe est aussi un facteur d'équilibre, et c'est peut-être aujourd'hui l'exigence majeure.

Le monde a changé, mesdames, messieurs les sénateurs. Il y avait, jusqu'à il y a quelques années, deux blocs face à face ; c'était l'équilibre de la terreur, c'était la coexistence pacifique, et ce fut aussi le commencement du dialogue. Aujourd'hui, il n'y a plus qu'une seule force ; il s'agit d'ailleurs de nos amis puisque nous sommes les alliés des Américains. Mais il n'y a plus de contre-poids.

Or, dans une alliance, il faut un équilibre sur le plan politique, et c'est l'Europe qui sera le facteur d'équilibre.

De même, il faut, dans la compétition économique internationale, un équilibre entre les puissances d'aujourd'hui - les Etats-Unis, le Japon - auxquelles s'en ajouteront d'autres demain - le continent sud-américain et le Sud-Est asiatique. C'est pourquoi l'Europe doit rassembler ses forces, mobiliser son économie en adjoignant à la prospérité économique la charte sociale, sans laquelle la prospérité resterait d'ailleurs lettre morte.

Voilà ce que nous voulons faire.

Facteur de paix, facteur d'équilibre et facteur de prospérité, l'Europe doit être un accélérateur de croissance.

J'ai écrit, pas plus tard qu'hier, au président du Conseil européen, le Premier ministre du Portugal, et au président de la Commission pour leur demander de prendre des initiatives sur ce plan car, actuellement, en effet, les politiques économiques des Douze ne sont pas suffisamment coordonnées.

La France est le seul pays qui peut aujourd'hui participer à l'Union économique et monétaire dans de bonnes conditions. Alors, je vous en prie, mesdames, messieurs les sénateurs, n'ayez pas honte des résultats de notre pays !

J'en viens à la question de savoir ce qui va se passer maintenant. Le Président de la République a sollicité l'avis du Conseil constitutionnel et celui-ci s'est prononcé : il a estimé que, sur trois points, la Constitution devait être révisée pour que le traité d'union européenne puisse être ratifié. Il s'agit donc bien d'un préalable.

Ainsi, les engagements pris par la France qui comportent des transferts de compétence exigent une réforme de la Constitution.

Mme Hélène Luc. Mais sans la consultation des Français !

M. Pierre Bérégovoy, Premier ministre. Les transferts de compétence ne sont pas une nouveauté, et l'on peut se demander pourquoi, notamment dans le domaine de la politique agricole commune, dont, paraît-il, je ne parle pas assez, les transferts n'ont pas fait l'objet d'une réforme constitutionnelle à l'époque où ils ont été consentis.

Nous n'entendons pas agir ainsi. Le Conseil constitutionnel a donc été saisi.

Le Conseil constitutionnel s'étant prononcé dans le sens que vous savez, nous avons saisi le Conseil d'Etat d'un projet de loi afin qu'il rende un avis. Ce projet sera ensuite soumis au Parlement.

M. Hoeffel, reprenant une proposition du président du Sénat, a bien voulu me demander de rechercher un accord préalable. J'ai répondu aujourd'hui à M. Poher, après avoir entendu les prises de position des uns et des autres. Je ne crois pas possible d'arriver à un accord dans le secret de mon cabinet, compte tenu des opinions des uns et des autres. Je ne crois pas non plus que cela soit souhaitable.

En effet, le Parlement est le lieu naturel des nécessaires échanges d'idées. C'est donc là que doit être examiné le projet de révision de la Constitution ; c'est là que les avis s'exprimeront, que les suggestions seront faites et c'est ainsi que le Gouvernement pourra, ayant pris connaissance de ce que pensent l'Assemblée nationale et le Sénat, adapter le texte de telle manière qu'il puisse recueillir le plus large accord.

J'ai écrit à M. le président du Sénat qu'était louable son souci de voir se dégager un large accord sur le projet de loi constitutionnelle qui conditionne la ratification par la France du traité de l'union européenne. Je lui dis notamment dans ma lettre : « Le sentiment que vous exprimez correspond à une préoccupation légitime. »

Si l'on veut obtenir cet accord et souligner le rôle éminent de la représentation nationale, le cadre le plus approprié me paraît être le Parlement, réuni pour un débat public, propre à éclairer l'opinion.

Les assemblées, dans la plénitude de leurs droits, pourront ainsi examiner le texte que le Gouvernement leur proposera. Le Président de la République lui-même, voilà quelques jours, s'est clairement exprimé en ce sens.

Je serai prêt à retenir les suggestions utiles qui pourront venir du Parlement afin que le texte adopté dans les mêmes termes par les deux assemblées puisse recueillir la majorité requise lors de la réunion du Congrès.

Nous en jugerons une fois les débats terminés. Je ne veux pas, aujourd'hui, en dire plus, car, derrière ce débat constitutionnel, se profile naturellement la ratification du traité signé à Maastricht, traité que nous ne pouvons, en effet, renégocier.

M. Emmanuel Hamel. Pourquoi pas ?

Mme Hélène Luc. Et voilà ! C'est cela, la consultation !

M. Pierre Bérégovoy, Premier ministre. Chacun devra donc se prononcer pour ou contre. Mais, auparavant, il faudra savoir si l'on est prêt à s'engager dans cette voie, et je respecterai de la même façon, mesdames, messieurs les sénateurs, ceux qui acquiesceront à cette démarche et ceux qui la désapprouveront. Après tout, il s'agit d'un enjeu historique.

Moi, je crois que ce choix est bon pour notre pays, car je considère que le destin de la France est dans l'Europe et que mon patriotisme trouvera dans l'Europe la dimension des ambitions d'une terre à laquelle je suis profondément attaché. Je suis convaincu que nous trouverons dans cette construction européenne les moyens de notre ambition pour l'accomplissement de notre destin.

Bien sûr, je peux admettre que l'on soit d'avis contraire. Simplement, il faudra que chacun soit parfaitement clair.

Considérez la géographie ! La France, située au cœur de l'Europe, peut en être le centre de gravité. Elle peut être - excusez cette image de la part d'un ancien cheminot - la locomotive d'une Europe ouverte, d'une Europe à laquelle pourront s'arrimer, dans les années à venir, certains pays qui, aujourd'hui, ont redécouvert la démocratie.

Mesdames, messieurs les sénateurs, mon propos est long, certes, mais, s'il était bref, que ne diriez-vous pas ?

Poursuivre le redressement économique, poursuivre le redressement moral : je me suis engagé résolument dans cette voie.

Regardez ce qui se passe dans toutes les grandes démocraties et pas simplement en France, « après dix ans de socialisme », comme vous disiez. Regardez ce qui se passe ailleurs - le service de communication du Sénat doit bien recevoir des publications étrangères ; toutes les grandes démocraties ont à lutter contre les phénomènes de corruption, et nous voulons que la démocratie française soit exemplaire.

En ce qui concerne la moralisation de la vie politique, j'ai toujours opéré une distinction entre le financement des partis politiques - les deux lois votées, l'une sous le gouvernement de M. Chirac, l'autre sous le gouvernement de M. Rocard, ont permis, je le crois, un assainissement de la situation - et les cas d'enrichissement personnel.

Comme je l'ai déjà dit, la justice doit se prononcer. Mais ceux qui sont présumés coupables ne doivent pas être considérés comme tels avant que la justice n'ait tranché. En revanche, ceux qui sont reconnus coupables par la justice doivent être durement châtiés.

Monsieur Romani, s'agissant de la moralisation de la vie économique et sociale, nous avons fait voter des textes importants sur les pouvoirs de la Commission des opérations de bourse, sur son indépendance, sur les marchés publics, sur la lutte contre l'argent sale. Il faudra poursuivre cette action pour l'immobilier, la publicité, mettre en évidence certaines manipulations. Les investigations n'épargneront personne, aucun secteur.

M. Marcel Bony. Très bien !

M. Pierre Bérégovoy, Premier ministre. Une commission de moralisation, composée de personnalités non politiques, sera mise en place.

Je vis depuis assez longtemps dans la région parisienne, même si depuis quelques années, heureusement, la Nièvre m'accueille hebdomadairement, pour savoir ce qui s'y passe : ce qui s'y passe sera connu et devra cesser. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. Yves Guéna. Qu'entendez-vous par là ?

M. Jean-Pierre Fourcade. S'agit-il d'accusations *ad hominem* ?

M. Roger Romani. Allez-vous brandir une nouvelle liste, comme à l'Assemblée nationale ?

M. Pierre Bérégovoy, Premier ministre. Messieurs les sénateurs, j'ai énuméré un certain nombre de secteurs ; vous ne m'entendrez jamais citer des noms de personnes.

M. Marcel Lucotte. Et la liste ?

M. Pierre Bérégovoy, Premier ministre. Je veux dire simplement que, dans les secteurs de l'immobilier, des marchés publics, sur les manipulations de toute nature, la clarté devra être faite.

M. Marcel Lucotte. Même à la Caisse des dépôts et consignations ?

M. Pierre Bérégovoy, Premier ministre. J'espère que la commission de moralisation me rendra son rapport assez rapidement. Je reviendrai ensuite devant vous s'il s'avère nécessaire que des textes législatifs accompagnent cette volonté de transparence.

Dès cette semaine, Mme Frédérique Bredin a présenté au conseil des ministres un texte de loi visant à rendre plus transparents les rapports de l'argent et du sport.

J'espère qu'il se trouvera dans les deux assemblées une majorité pour adopter ce texte important.

M. Gérard Delfau. Très bien !

M. Jean-Claude Gaudin. Vous serez surpris de ce que vous allez découvrir !

M. Roger Chinaud. Il ne s'agit pas de la région parisienne !

M. Pierre Bérégovoy, Premier ministre. Enfin, mesdames, messieurs les sénateurs, il faut restaurer la dignité du débat démocratique. Nous avons commencé hier, à l'Assemblée nationale, et nous poursuivons au Sénat, aujourd'hui, dans cette voie. (*Rires sur les travées du R.P.R.*)

Je souhaite en effet que l'esprit de tolérance l'emporte sur l'invective.

La décision relative à la modification du mode de scrutin pour l'élection des députés va dans ce sens. La proposition est honorable. Il s'agira de choisir un mode de scrutin entre la proportionnelle intégrale et le scrutin majoritaire.

Je sais les controverses qui sont nées à ce sujet. Je sais que certains représentants de l'opposition ont dit qu'ils acceptaient l'idée d'une dose de proportionnelle, mais pour la prochaine fois.

Nous allons créer une commission dans laquelle siègeront les formations représentées au Parlement. Nous essaierons de parvenir à un accord sur un mode de scrutin qui ne sera appliqué qu'après 1993.

Lorsqu'il n'est pas question de changer le mode de scrutin, peut-on le rendre plus équitable ? Cette interrogation concerne votre assemblée. Je suis prêt à entendre vos observations à ce sujet, mesdames, messieurs les sénateurs, lorsque vous accepterez d'en discuter. (*Brouhaha sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

Tracer une nouvelle frontière sociale, lutter contre l'exclusion, promouvoir le partage du travail, M. Estier a décrit ce qu'il fallait faire pour cela.

Nous entendons en effet favoriser l'emploi à temps partiel dans le secteur privé par un abattement forfaitaire et permanent sur les cotisations sociales, par la reconduction des mesures exo-jeunes pour le temps partiel, par l'établissement de préretraites progressives associées au tutorat des jeunes, par la négociation entre partenaires sociaux sur les salaires et les effectifs.

Nous entendons également favoriser l'emploi à temps partiel dans le secteur public.

Il va de soi que, pour mettre en œuvre une telle politique, une concertation est nécessaire ; il n'est pas question d'imposer les décisions d'en haut. Cette concertation sera menée sous l'égide, notamment, de Mme Martine Aubry.

La lutte contre l'exclusion passe naturellement par l'éducation et la formation professionnelle ; nous aurons l'occasion d'en reparler. Ne m'accusez pas de vouloir tout décrire en quelques mots.

Le plus important, c'est l'engagement pris d'offrir aux 900 000 chômeurs de longue durée un emploi, une formation ou une activité d'intérêt général. Je me suis largement expliqué à ce propos dans ma déclaration de politique générale.

Depuis 1984 - c'est original par rapport à ce qui s'est passé dans d'autres pays - nous avons créé un million d'emplois. Il n'empêche qu'actuellement le nombre de demandeurs d'emplois est supérieur à 2.800.000. Tout sera fait - j'insiste sur ce point - pour éviter que ce chiffre ne s'accroisse. Endiguer, puis réduire le chômage, telle est la priorité de notre Gouvernement.

Enfin, je voudrais parler de l'environnement et du cadre de vie.

Il ne s'agit pas, bien entendu, de supprimer les équipements collectifs nécessaires à la vie de notre pays. Il s'agit de maîtriser le progrès et de protéger la nature. Je compte beaucoup sur Mme Ségolène Royal, à qui j'ai demandé d'être présente parmi nous aujourd'hui, pour mener à bien cette tâche. Elle n'y parviendra pas seule ! Tous les ministres du Gouvernement doivent intégrer cette préoccupation dans chacune de

leurs décisions. Entendons-nous protéger notre avenir face aux bouleversements des techniques et du progrès, ou bien, au contraire, laisserons-nous aller les choses sans les maîtriser ?

Mme Ségolène Royal a, d'ores et déjà, des responsabilités nouvelles. Elle contresignera les déclarations d'utilité publique des grands travaux d'infrastructure car, pour améliorer notre environnement, il faut écouter les avis des uns et des autres et en tenir compte sans pour autant retarder les décisions nécessaires à un pays moderne. C'est à la recherche de cet objectif que vont contribuer la refonte du code de l'urbanisme, la réforme de l'enquête publique et des études d'impact auxquelles vont travailler les ministres concernés. Tout cela doit concourir à l'établissement de ce que j'appellerai « une plus grande justice écologique ».

De nouveaux dossiers vous seront présentés. Mme Royal succède, à M. Lalonde, qui n'a pas désiré rester au Gouvernement. Je souhaite qu'elle infuse plus efficacement les préoccupations d'environnement dans le domaine agricole et forestier, ainsi que dans les grands équipements.

L'agriculture ! Vous m'avez reproché, mesdames, messieurs les sénateurs, de ne pas en avoir parlé. En une phrase, on peut dire beaucoup de choses !

Je suis l'élu d'un département rural...

M. Jean-Claude Gaudin. De droite !

M. Pierre Bérégovoy, Premier ministre. ... et je connais les problèmes qui s'y posent. Il serait en effet intolérable que la France sacrifie son agriculture dans les négociations internationales difficiles où nous sommes engagés. Il n'en est pas question.

M. Jacques Genton. Très bien.

M. Pierre Bérégovoy, Premier ministre. Par ailleurs, nous devons réfléchir à l'agriculture de demain.

J'ai entendu dire, ici ou là, que l'esprit de réforme n'habitait pas ce Gouvernement, que j'étais là pour gérer le court terme, que j'étais là pour ne rien faire, sauf séduire quelques électeurs.

Dans le même temps, j'ai entendu dire : « Attention, ne touchez à rien ! »

Je suis de ceux qui pensent que les décisions prises dans le cadre de la politique agricole commune, au cours des années soixante, peuvent être adaptées. Encore faut-il que ces adaptations tiennent compte des intérêts de notre agriculture, de sa capacité d'exportation, des intérêts des agriculteurs eux-mêmes.

M. Laignel est parmi nous aujourd'hui parce que j'attache beaucoup d'importance à l'aménagement du territoire, secteur qui est rattaché directement au Premier ministre, notamment à l'aménagement de l'espace rural. En effet, nous savons bien - et qui dirait le contraire ? - qu'il y a moins d'agriculteurs aujourd'hui qu'hier, qu'avant-hier et qu'au siècle dernier. Nous savons bien également, à moins de faire preuve de démagogie, qu'il y en aura encore un peu moins dans les vingt-cinq ans à venir.

C'est pourquoi l'aménagement de l'espace rural est une priorité. Mais cette priorité implique, mesdames, messieurs les sénateurs, l'existence d'une solidarité nationale, et j'ai beaucoup regretté que la réforme de la D.G.F. instituant une solidarité des grandes villes vers les villes pauvres n'ait pas recueilli l'assentiment général du Parlement.

M. Marcel Bony. Très bien !

M. Pierre Bérégovoy, Premier ministre. J'ai regretté aussi que les dispositions prises en faveur des petites communes rurales aient reçu le même accueil. En effet, c'est de cela qu'il s'agit. Oui, de grandes métropoles devront accomplir, pour le reste du pays, le devoir élémentaire de la solidarité qui s'impose, sinon la défense de l'agriculture et de l'espace rural restera un thème de propagande et ne sera pas un thème d'action. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes.*)

Enfin, vous m'avez posé une question à laquelle je m'attendais : celle qui concerne notre défense. Auparavant, permettez-moi de faire une observation.

Mesdames, messieurs les sénateurs, avez-vous conscience que le monde a changé ? Tout à l'heure, M. Hoefel, pour lequel j'ai beaucoup de respect, a évoqué les villes de garnison.

M. Jean-Eric Bousch. Eh oui !

M. Pierre Bérégovoy, Premier ministre. Il est vrai que cela pose des problèmes. Mais notre armée aujourd'hui peut-elle être celle d'hier ? Personne ne le pense. Il faudra donc en parler. Je suis d'accord avec M. Hoeffel, nous en parlerons.

Mesdames, messieurs les sénateurs, quel est le danger le plus redoutable que connaît le monde aujourd'hui ? C'est non pas une guerre atomique entre deux grandes superpuissances, mais la dissémination de l'arme nucléaire, l'exode des cerveaux de l'ex-Union soviétique vers les pays les plus offrants qui visent à utiliser leurs capacités. Aujourd'hui, le risque majeur, c'est l'absence de contrôle de l'armement atomique, dans les pays de l'ex-Union soviétique et dans le reste du monde.

Il s'agit d'un objectif majeur. C'est pourquoi M. le président de la République a écrit aux principales puissances nucléaires pour leur proposer d'avancer dans cette direction : la voie du désarmement et de la paix. Nous avons voulu montrer l'exemple, comme souvent la France l'a fait, en interrompant, jusqu'au 1^{er} janvier 1993, les essais nucléaires.

Chacun de vous le sait : notre capacité de dissuasion ne sera pas altérée.

Mais je rappelle, à ceux qui s'en proclament les plus fidèles héritiers, que la dissuasion nucléaire ne doit pas être considérée comme une arme offensive. Il s'agit, par ce moyen, de dissuader un adversaire de s'engager dans la guerre. J'ai quelques lettres et certains souvenirs de discours célèbres : c'est de cela qu'il s'agit. De plus, il faut que l'on croit que celui qui a capacité pour appuyer sur le bouton le fera pour dissuader l'adversaire.

C'est cela la dissuasion. Cela reste, et restera, la clé de voûte de notre défense. C'est pourquoi M. le président de la République a refusé de s'engager - il l'a dit voilà quelques jours, lors de son intervention télévisée - dans la voie qui consiste à dire : vous avez 400 ou 500 têtes nucléaires et nous en avons 10 000 ; nous allons réduire notre arsenal de moitié et vous aussi. Non ! Parce que, pour notre pays, c'est le cœur de notre système. En revanche, si tout le monde désarmait sur le plan atomique, la question se poserait autrement. Nous n'en sommes pas là.

Il faut avancer dans la voie du contrôle et de la maîtrise. Je l'affirme : le risque est là. Je ne suis pas seul à le dire, beaucoup d'entre vous le pensent. Les forces spirituelles, tous les progressistes du monde sont effarés par ce qui risque de se passer, en particulier à partir de l'effondrement, de l'implosion de l'ex-Union soviétique.

Notre devoir, pour les mois et les années à venir, est d'éviter que, par le hasard, une bombe atomique, même de petite taille, n'éclate. Rappelez-vous Tchernobyl, mesdames, messieurs les sénateurs. Dites-vous bien que, malgré la gravité de ses conséquences en Ukraine, cela n'est rien à côté de ce qui pourrait se produire. Sur ce plan, je suis clair : la dissuasion reste la clé de voûte de notre système de défense. Mais la France va multiplier les initiatives pour engager les autres pays dans la voie du désarmement.

Voilà, mesdames, messieurs les sénateurs, ce que je souhaitais vous dire. J'ajouterai quelques mots, en guise de conclusion.

Vous avez évoqué l'échec subi par le parti socialiste. Vous avez remarqué que je ne l'avais pas contesté, M. le président de la République non plus.

M. Jean-Claude Gaudin. Ah, quand même !

M. Pierre Bérégovoy, Premier ministre. C'est vrai, un électeur sur cinq a voté pour le parti socialiste. Permettez-moi de vous faire observer, sans esprit de polémique et avec gravité, qu'un électeur sur trois seulement a voté pour ce qu'on appelle l'opposition démocratique.

En effet, des votes protestataires ont été émis. Il y a le vote écologiste, qui nous donne à réfléchir. Je ne dis pas cela dans une perspective électorale. (*Sourires sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.*)

Certains écologistes ont voté pour les candidats de la majorité présidentielle, d'autres pour les candidats de l'opposition.

M. Gérard Delfau. Bien sûr !

M. Pierre Bérégovoy, Premier ministre. Dites-vous bien que ces problèmes nous font réfléchir les uns et les autres.

M. Gaudin a rappelé le vote pour un parti que je ne citerai pas, et dont les thèses sont xénophobes, racistes. Permettez-moi de vous dire, monsieur Gaudin, que je n'ai jamais tenu les propos que vous avez cités. J'ai simplement dit que le Front national posait un problème aux partis politiques français et, plus précisément, aux partis de l'opposition.

M. Jean-Claude Gaudin. Nous avons répondu !

M. Pierre Bérégovoy, Premier ministre. Monsieur Gaudin, je souhaite que chacun se détermine en conscience, non seulement par rapport au Front national, mais aussi au regard des idées qu'il exprime : l'antisémitisme, la xénophobie, le racisme, le refus de l'autre, les mauvaises odeurs...

M. Jean-Claude Gaudin. Demandez à M. Soisson !

M. Marc Lauriol. Ayez du courage !

M. Pierre Bérégovoy, Premier ministre. Il faut, mesdames, messieurs les sénateurs, que l'on ne se fasse pas, respectivement, des procès.

Il faut que l'on se détermine par rapport aux valeurs et, en effet, aux symboles...

M. Marc Lauriol. Vous êtes en train de vous contredire !

M. Pierre Bérégovoy, Premier ministre. ... qui, de temps à autre, avivent la xénophobie, la rancœur.

M. Marc Lauriol. Il faut le dissoudre !

M. Pierre Bérégovoy, Premier ministre. Je vous en prie. Devant de tels problèmes, il faut s'attaquer aux questions qui nous sont posées et répondre, aux uns et aux autres, de façon très claire.

Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, j'arrive à ma conclusion.

Je respecte toutes les convictions qui sont représentées dans cet hémicycle. Il m'est arrivé, rarement au Sénat, de déplorer les outrances. Je serai toujours prêt au dialogue. Nous avons, les uns et les autres, quelques mois pour recomposer un paysage politique digne de la démocratie. Je sais les problèmes qui se posent dans un camp comme dans l'autre.

Si nous sommes capables, les uns et les autres, de nous affronter avec respect, peut-être donnerons-nous des forces politiques, de ceux qui sollicitent la démocratie, une autre image.

Aux Français, à travers vous, mesdames, messieurs les sénateurs, je voudrais dire que je n'ai pas de baguette magique. J'ai de la volonté, du courage et quelques idées simples. Je suis prêt à gouverner. Je gouvernerai avec un sens aigu de mes responsabilités en disant au pays ce que je crois être la vérité.

Notre pays est prêt à entendre ce langage-là. Je suis optimiste pour la France. Je donne rendez-vous, aux uns et aux autres, dans onze mois. Onze mois, c'est court, mais c'est assez pour changer le cours des choses ! (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. Pour l'exercice du droit de réponse au Gouvernement, je vais donner la parole, pour une durée maximale de cinq minutes, aux auteurs des questions qui le souhaitent, dans l'ordre où ils sont précédemment intervenus.

M. Claude Estier. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Estier.

M. Claude Estier. Je voudrais revenir sur l'Europe, sujet que j'ai pu évoqué dans mon intervention.

Monsieur le Premier ministre, nous partageons totalement ce que vous avez dit sur la chance que l'Europe représente pour notre pays.

Nous avons particulièrement apprécié que vous ayez affirmé que le Parlement est le lieu naturel où doit se dérouler la confrontation sur la révision constitutionnelle préalable à la ratification du traité de Maastricht. Vous l'avez fait en des termes qui montrent bien que le Gouvernement n'entend pas mêler à ce grand débat, qui engage l'avenir de la France, des considérations de politique politicienne.

Nous souhaitons ardemment et sincèrement qu'il en soit de même sur toutes les travées de cette assemblée, et que le Sénat, en particulier, se montre, à cette occasion, digne de son histoire et de sa place dans nos institutions. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. Robert Vizet. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Vizet.

M. Robert Vizet. Monsieur le Premier ministre, vous m'avez reproché d'évoquer votre politique monétariste et de mettre en cause la Bourse. Je suis bien obligé, au regard de vos propos sur le franc fort, de faire une corrélation entre la progression de la Bourse et celle du nombre de personnes sans-emplois. Plus la Bourse monte, plus le nombre de chômeurs augmente ! C'est tout de même un problème. Or je constate que vous voulez continuer dans cette voie.

Nous, les parlementaires communistes, nous avons fait des propositions. Je sais bien que la situation est compliquée. Mais cela dure depuis très longtemps. Aussi, vous pourriez peut-être nous entendre, du moins examiner quels pourraient être les effets de nos propositions.

Vous avez évoqué la Bourse polonaise, monsieur le Premier ministre. Or, je doute, vu la situation actuelle des Polonais, que la Bourse constitue une bonne solution ! (*Souffrances.*)

Mme Hélène Luc. Tout à fait !

M. Robert Vizet. En tout cas, monsieur le Premier ministre, voilà fort longtemps - je vous le rappelle - que nous avons abandonné les modèles !

Mme Hélène Luc. Très bien !

M. Robert Vizet. Dernièrement, les communistes ont proposé l'organisation, sur les problèmes de l'emploi, d'un grand débat parlementaire, relayé par les médias, afin que tout le pays puisse y assister.

Il n'est pas possible, en effet, que des millions de personnes au chômage ou concernées par ce fléau soient écartées de cette discussion. Voilà pourquoi nous renouvelons cette proposition.

Le problème est non pas d'imposer des solutions que nous pourrions considérer comme des solutions miracles, mais d'organiser une discussion sur ces questions. Jusqu'à présent, vous avez toujours refusé de le faire.

Vous avez dit, monsieur le Premier ministre, que la crise était mondiale. C'est vrai, la crise est partout.

La comparaison de la situation de la France avec celle des autres pays signataires des accords de Maastricht n'incite pas à la fierté ! Qu'est-ce qu'un franc fort ? Le franc, pour nos concitoyens, c'est non pas les réussites boursières, mais bien leur vie quotidienne, caractérisée par le chômage. Or, songeons que seul un chômeur sur deux est indemnisé ! Et que pensent les « RMistes » de la Bourse ? Je sais bien que plusieurs millions de personnes possèdent des actions cotées en Bourse. Je me demande d'ailleurs si elles sont bien conscientes de l'utilisation qui est faite de leur argent.

Nous voudrions donc que ce problème soit posé autrement. Si nous sommes en effet favorables à une aide à l'égard des entreprises, nous voudrions que cette aide vise l'investissement, la formation et une meilleure rémunération des personnels. C'est là que se situe la clé du développement industriel et économique de notre pays.

Mme Hélène Luc. Très bien !

M. Robert Vizet. Or, plus vous cédez aux pressions du patronat, plus le nombre des chômeurs augmente. Par conséquent, c'est une solution qu'il faut maintenant absolument abandonner.

En ce qui concerne le traité de Maastricht, monsieur le Premier ministre, vous n'avez pas répondu à ma question fondamentale sur la consultation par voie de référendum du peuple français. Or, c'est là la question principale. Vous dites que c'est un choix historique. Bien sûr ! En effet, il s'agit non pas seulement d'un transfert de compétences, mais aussi d'un transfert de souveraineté nationale !

Par conséquent, la décision de la ratification du traité de Maastricht, si elle doit, certes, être éclairée par le débat parlementaire, doit cependant être prise par l'ensemble des Français.

Je sais bien que c'est au Président de la République qu'il revient de statuer ; mais, étant donné la responsabilité que vous confèrent vos fonctions et les relations particulières que, de ce fait, vous entretenez avec le chef de l'Etat, je vous demande de lui faire part de nos propositions.

Quoi qu'il en soit, vous pouvez compter sur le parti communiste pour lancer dès aujourd'hui une pétition nationale dont l'objet est non pas de contester le contenu du traité de Maastricht, mais de permettre aux Français de se prononcer sur cette affaire, qui engage non seulement le sort de la France, mais aussi l'avenir des travailleurs de notre pays et de l'Europe tout entière. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées communistes.*)

M. Roger Romani. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Romani.

M. Roger Romani. Monsieur le Premier ministre, en conclusion de votre discours, vous avez évoqué le respect. Le respect et la tolérance sont des vertus démocratiques. Pourtant, à l'Assemblée nationale, les députés ont vu passer le spectre de la « France en fiches ». Vous avez fait amende honorable ; mais vous récidivez au Sénat, en mettant en cause, à travers des allusions voilées,...

M. René Rénault. Dévoilées !

M. Roger Romani. ... les responsables d'une région qui ne vous est pas politiquement favorable ! (*Murmures sur les travées socialistes.*)

Si vous détenez des informations, monsieur le Premier ministre, faites votre devoir : transmettez-les à la justice ! Mais de grâce, n'usez plus des menaces et des sous-entendus devant le Parlement ! (*Applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

Monsieur le Premier ministre, je crois honnête d'indiquer que la tonalité de votre discours européen se voulait une espérance pour notre pays.

Toutefois, que constatons-nous, en France, après onze ans de socialisme ?

M. Robert Vizet. Ce n'est pas du socialisme !

M. Roger Romani. Des friches industrielles que tout le monde connaît bien, des friches agricoles qui semblent si peu vous intéresser, des friches sociales tels le chômage, les « petits boulots » et le manque d'espoir.

Il est vrai, monsieur le Premier ministre, que vous n'avez pas dévalué le franc, ce dont je vous donne acte. Cependant - vous le savez d'ailleurs bien - les grands équilibres sont non pas seulement monétaires ou fiscaux, mais aussi sociaux. Or, je crains que, à la différence des Français, vous ne l'ayez oublié. Demain, et pour onze mois, rien ne sera changé ; c'est vous qui l'avez dit !

Les Français ont parlé, vous avez entendu, mais vous n'avez pas écouté. Vous avez répondu par de belles incantations. Mais les Français veulent le changement. Vous assurerez la continuité.

La France, monsieur le Premier ministre, va heureusement plus vite que vous ! Je puis vous dire qu'elle est lasse d'être un terrain d'expérience pour un socialisme désuet ! (*Applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. Le débat est clos.

3

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AUDIOVISUEL

M. le président. M. le président du Sénat a reçu de M. le président du Conseil supérieur de l'audiovisuel le troisième rapport public annuel établi par le Conseil supérieur de l'audiovisuel pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 1991, conformément à l'article 18 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication.

Acte est donné du dépôt de ce rapport.

4

TRANSMISSION D'UN PROJET DE LOI

M. le président. M. le président du Sénat a reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, modifiant le code forestier.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 300, distribué et renvoyé à la commission des affaires économiques et du Plan.

5

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au vendredi 17 avril 1992, à quinze heures :

Réponses aux questions orales sans débat suivantes :

I. - Mme Hélène Luc tient à faire part à M. le Premier ministre de la vive inquiétude et de la réprobation qu'elle partage avec la communauté médicale, les habitants et les élus du Val-de-Marne, face à la menace de disparition imminente de l'Institut du cancer et d'immunogénétique, ICIG, implanté sur le site de l'hôpital Paul-Brousse de Villejuif.

Cet institut a acquis, par ses travaux et ses méthodes, une renommée internationale dans le domaine de la recherche en cancérologie ; aussi l'annonce par l'association gestionnaire du licenciement de l'ensemble du personnel formé de 38 chercheurs, ingénieurs, techniciens et administratifs est-elle aberrante et totalement inadmissible.

Elle lui demande donc d'user de toute son autorité pour que soit annulée immédiatement toute procédure de licenciement. Elle lui demande de bien vouloir faire organiser, dans les plus brefs délais, une table ronde avec l'ensemble des partenaires concernés afin que soient prises les décisions administratives et financières appropriées, garantissant l'avenir de ce potentiel de recherche indispensable à la santé publique de notre pays (N° 405.)

II. - Mme Hélène Luc tient à attirer l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture, sur les graves conséquences qu'entraîne sa politique de fermetures de classes pour la commune de Choisy-le-Roi.

En six ans, le nombre de classes d'écoles élémentaires a été réduit de 11, passant de 89 à 78, pour une diminution du nombre d'élèves de seulement 173.

Pour la rentrée prochaine, quatre nouvelles fermetures, dont celle d'une classe d'adaptation, sont annoncées, provoquant la colère légitime des parents et des équipes éducatives, que Mme Luc partage totalement.

L'accroissement constant de la moyenne des effectifs dans les classes, qui est passée de 24,3 à 25,6, se traduit par une multiplication du nombre de classes surchargées à 30 élèves et plus, de sections à double niveau et par des décharges de direction supprimées ou très réduites.

Une telle dégradation des conditions d'accueil et d'enseignement compromet gravement la réussite et l'avenir de nombreux enfants. Elle porte sérieusement atteinte au potentiel éducatif de Choisy-le-Roi.

C'est pourquoi elle lui demande de renoncer à ces fermetures et d'accorder aux écoles de Choisy-le-Roi tous les moyens nécessaires à un exercice de qualité du service public de l'éducation nationale (N° 398.)

Délai limite pour le dépôt des amendements à trois projets de loi

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements :

1° Au projet de loi relatif au contrôle de l'utilisation et de la dissémination des organismes génétiquement modifiés et modifiant la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement (n° 5, 1991-1992), est fixé au mardi 21 avril 1992, à dix heures ;

2° Au projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, portant réforme des dispositions du code pénal relatives à la répression des crimes et délits contre les biens (n° 212, 1991-1992), est fixé au mardi 21 avril 1992, à dix-sept heures ;

3° Au projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant réforme des dispositions du code pénal relatives à la répression des crimes et délits contre la nation, l'Etat et la paix publique (n° 13, 1991-1992), est fixé au mardi 21 avril 1992, à dix-sept heures.

Délai limite pour les inscriptions de parole dans un débat

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'alinéa 3 de l'article 29 bis du règlement, les inscriptions de parole, dans la discussion générale du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant réforme des dispositions du code pénal relatives à la répression des crimes et délits contre la nation, l'Etat et la paix publique (n° 13, 1991-1992), devront être faites au service de la séance avant le mardi 21 avril 1992, à dix-sept heures.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-sept heures trente-cinq.)

Le Directeur
du service du compte rendu sténographique
DOMINIQUE PLANCHON

NOMINATIONS DE RAPPORTEURS**COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU PLAN**

M. Louis Moinard a été nommé rapporteur du projet de loi n° 286 (1991-1992) modifiant le chapitre III du titre II du livre V du code de la santé publique relatif à la pharmacie vétérinaire.

M. Josselin de Rohan a été nommé rapporteur du projet de loi n° 289 (1991-1992), adopté par l'Assemblée nationale, fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours.

M. Louis Mercier a été nommé rapporteur de la proposition de résolution n° 277 de M. de Cossé-Brissac (1991-1992) tendant à la constitution d'une commission d'enquête sur l'aménagement de la Loire, le maintien de son débit et la protection de son environnement.

COMMISSION DES FINANCES, DU CONTRÔLE BUDGÉTAIRE ET DES COMPTES ÉCONOMIQUES DE LA NATION

M. François Trucy a été nommé rapporteur du projet de loi n° 292 (1991-1992) relatif aux caisses de crédit municipal.

QUESTION ORALE

REMISE À LA PRÉSIDENTE DU SÉNAT

(Application des articles 76 à 78 du règlement)

Politique portuaire de la France

410. - 16 avril 1992. - **M. Henri Collette** appelle l'attention de **Mme le Premier ministre** sur la gravité de la situation des ports français et singulièrement de ceux de la région Nord-Pas-de-Calais en concurrence directe avec les ports belges et hollandais. Il lui demande de lui confirmer la détermination du Gouvernement quant au projet de loi préparé par le précédent secrétaire d'Etat à la mer. Les craintes actuelles de milieux portuaires semblent d'autant plus justifiées qu'il a été prêté à M. le secrétaire d'Etat à la mer, à l'égard de ce dossier particulièrement préoccupant, les propos suivants : « Ce dossier est urgent, mais ce n'est pas le seul, depuis l'approvisionnement en pétrole brut jusqu'à la régulation du marché de la coquille Saint-Jacques. » Il souhaiterait donc reconnaître la position du Gouvernement d'autant que deux ministres sont, en leur qualité de maire, particulièrement informés de la gravité de la situation, à Dunkerque et à Fécamp.